

# CONDITIONS DE VIE ET RELATIONS FAMILIALES DES ADOLESCENTS

COMPORTEMENTS,  
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE  
DES ÉLÈVES EN 2018  
ENQUÊTE HBSC EN BELGIQUE  
FRANCOPHONE







# CONDITIONS DE VIE ET RELATIONS FAMILIALES DES ADOLESCENTS

COMPORTEMENTS,  
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE  
DES ÉLÈVES EN 2018  
ENQUÊTE HBSC EN BELGIQUE  
FRANCOPHONE



ÉCOLE  
DE SANTÉ  
PUBLIQUE





## Auteurs

Maud Dujeu  
Morgane Eggen  
Emma Holmberg  
Amélie Bellanger

Manon Rouche  
Thérèse Lebacq  
Katia Castetbon

## Remerciements

Aux élèves ayant répondu aux questionnaires.

Aux coordinateurs du recueil dans les écoles, professeurs, directeurs d'établissements, aux fédérations des pouvoirs organisateurs des réseaux d'enseignement et au Département Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la coordination internationale de l'étude HBSC réalisée sous l'égide du Bureau Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'Europe.

À Omer Cimpaye, Véronique Desnoux, Estelle Méroc, Nathalie Moreau et Camille Pedroni pour leur contribution à la préparation, au recueil et aux analyses des données de l'enquête.

À Jawad Boutaarourte, Zoubida El Maach, Anne-Sylvie Ladmirant, Sevda Sahin, et Alexandra Todorovic pour leur appui logistique et administratif.

**L'enquête HBSC dans les écoles francophones de Belgique est réalisée grâce au soutien financier de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, de la Commission communautaire française et de la Région wallonne.**

## Citation recommandée

Dujeu M., Eggen M., Holmberg E., Bellanger A., Rouche M., Lebacq T., Castetbon K. Conditions de vie et relations familiales des adolescents. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC en Belgique francophone. Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES), École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles. 2021. 40 pages. Disponible sur : <https://sipes.esp.ulb.be/>

## Mise en page

Nathalie da Costa Maya,  
Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire,  
CDCS asbl.

## Impression

AZ Print

Dépôt légal : D/2021/10.134/XX  
Décembre 2021

## Service d'Information, Promotion, Éducation Santé – SIPES

Université libre de Bruxelles  
École de Santé Publique  
Route de Lennik 808  
1070 Bruxelles  
T 02 555 40 81  
F 02 555 40 49  
M [sipes@ulb.be](mailto:sipes@ulb.be)  
W <https://sipes.esp.ulb.be/>

**Télécharger la brochure :**  
<https://sipes.esp.ulb.be/>

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>2. Méthodologie</b> .....	<b>8</b>
2.1. Contexte et objectifs .....	8
2.2. Caractéristiques de l'enquête .....	8
2.3. Échantillonnage .....	8
2.4. Recueil des données .....	9
2.5. Participation à l'enquête .....	9
2.6. Pondération et analyses statistiques .....	10
2.7. Présentation des résultats .....	10
<b>3. Caractéristiques économiques des familles</b> .....	<b>11</b>
3.1. Richesse perçue .....	11
3.2. Niveau d'aisance matérielle .....	12
3.3. Situation des parents par rapport à l'emploi .....	14
<b>4. Caractéristiques démographiques des familles</b> .....	<b>16</b>
4.1. Statut migratoire .....	16
4.2. Éducation des parents .....	20

<b>5. Composition familiale . . . . .</b>	<b>22</b>
5.1. Structure familiale . . . . .	22
5.2. Mode d'hébergement . . . . .	25
5.3. Taille de la fratrie. . . . .	27
<b>6. Relations familiales . . . . .</b>	<b>30</b>
6.1. Perception du soutien familial . . . . .	30
6.2. Facilité de communication entre l'élève et ses parents . . . . .	33
<b>7. Discussion . . . . .</b>	<b>36</b>
<b>8. Conclusion . . . . .</b>	<b>38</b>
<b>9. Références . . . . .</b>	<b>39</b>

# 1. INTRODUCTION

L'adolescence est une période caractérisée par la prise progressive d'autonomie vis-à-vis des parents au profit des amis [1]. Néanmoins, l'environnement familial reste important pour le bien-être et le développement des adolescents. Cet environnement est composé, d'une part, de dimensions relationnelles (soutien familial, qualité de la communication au sein de la famille...) et d'autre part, d'aspects matériels et économiques (caractéristiques du logement, ressources disponibles...) [2]. Peu de données sur les conditions de vie des adolescents scolarisés en Belgique existent [3, 4].

Ces conditions de vie sont largement déterminées par le statut socioéconomique des parents des adolescents. En Belgique, que ce soit au niveau national ou régional, la plupart des données sur les conditions de vie des individus sont disponibles pour les foyers [5] ou pour les adultes en âge de travailler [6]. Ces derniers constituent un groupe très hétérogène : célibataires sans enfant, personnes dont les enfants ont quitté le domicile familial, personnes en couple avec ou sans enfants à charge, personnes en situation de monoparentalité... De telles informations, basées principalement sur des données disponibles au niveau de la population en âge de travailler, ne permettent donc pas de caractériser les conditions de vie des adolescents scolarisés en Belgique francophone.

Le niveau socioéconomique des familles est un concept multidimensionnel qui requiert l'utilisation de plusieurs indicateurs complémentaires pour être décrit pleinement, comme l'éducation des parents, la situation des parents vis-à-vis de l'emploi, ou le revenu du ménage [7, 8]. Ces indicateurs sont toutefois partiellement corrélés entre eux [8, 9]. Par exemple, une étude de l'OCDE menée entre 2016 et 2019 auprès de la population active (25-64 ans) a montré que, en Belgique, la proportion de chômeurs diminuait lorsque le niveau d'étude augmentait [10]. Les associations entre les différentes dimensions du statut socioéconomique ont été documentées chez les adultes en âge de travailler résidant en Belgique [10-12]. Il reste cependant à documenter dans quelle mesure l'ampleur de ces associations est similaire chez les parents des adolescents scolarisés en Belgique francophone. En effet, mieux connaître les conditions de vie des adolescents et les interrelations entre ces indicateurs, permettra d'identifier des leviers pour la conception et la mise en œuvre d'interventions visant à réduire les inégalités sociales de santé auprès des adolescents et de leurs familles.

La Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale se distinguent selon plusieurs aspects. Citons, entre autres, le caractère urbain et international de la région bruxelloise. Bruxelles est, en effet, une «ville-région» où près de 35 % de ses habitants ont une nationalité étrangère [3], alors que la Région wallonne est constituée à la fois d'espaces ruraux et d'espaces urbains, où près de 10 % de la population a une nationalité étrangère [3]. Vu le profil hétérogène de ces deux régions, il est pertinent d'analyser les conditions de vie des adolescents au niveau régional, en particulier en ce qui concerne les aspects en lien avec la migration. Ces informations permettront ainsi de mieux prendre en compte les spécificités régionales dans les actions de promotion de la santé visant les adolescents.

À côté des dimensions socioéconomiques, le climat au sein de la famille peut également être considéré comme une composante de l'environnement familial [13-15]. Il est le fruit d'un ensemble d'éléments comme la qualité de la communication au sein de la famille ou la perception du soutien reçu de la part des membres de la famille [13]. Des études suggèrent que les adolescents ayant de bonnes relations avec leurs parents seraient moins susceptibles de s'engager dans des comportements à risque tels que le tabagisme, la consommation d'alcool ou de cannabis [16-18] et auraient un meilleur état de santé [18, 19] et de bien-être [15, 18, 20] que ceux décrivant des relations difficiles avec leurs parents.

Le climat familial peut varier selon les caractéristiques individuelles des adolescents (genre, âge, personnalité...), mais également selon d'autres facteurs comme, par exemple, le niveau socioéconomique de la famille [21, 22]. Une étude a ainsi montré que les adolescents percevant leur famille comme étant aisée étaient davantage susceptibles de déclarer de meilleures relations avec leurs parents que ceux issus de familles moins aisées [22]. Le «*Family Stress Model*» (le modèle du stress familial) est une théorie fréquemment mobilisée pour comprendre la façon dont le niveau socioéconomique de la famille peut influencer le climat familial [8, 22]. Selon ce modèle, les parents des familles moins favorisées sont plus fréquemment confrontés à des situations stressantes que ceux de familles plus favorisées : difficultés financières, conditions de travail précaires, horaires décalés... Ces situations stressantes altéreraient leur bien-être psychologique, ce qui, à

son tour, affecterait la qualité des relations entre les membres de la famille et réduirait la qualité de la parentalité [8, 22].

L'enquête «*Health Behaviour in School-aged Children*» (HBSC) menée en Belgique francophone en 2018 avait pour objectif de décrire le bien-être et la santé des adolescents, y compris en tenant compte de leurs contextes sociaux [23]. Dès lors, des informations sur les conditions de vie et les relations familiales sont récoltées. Cette brochure a ainsi pour objectif de décrire les conditions de vie et les relations familiales des élèves. L'intérêt de cette brochure est double. Premièrement, elle fournit aux acteurs de promotion de la santé des informations utiles à la réalisation et au suivi d'interventions visant à réduire les inégalités sociales de santé auprès des adolescents et de leur famille. Ensuite, en décrivant les relations entre ces différentes composantes du statut socioéconomique des adolescents, cette brochure sert de support à une meilleure compréhension des disparités sociales de santé, bien-être et comportements liés à la santé. Elle peut d'ailleurs être utilisée de façon complémentaire à la brochure portant sur l'analyse de ces disparités selon les différents indicateurs du statut social des élèves de Belgique francophone en 2018 [24].

## 2. MÉTHODOLOGIE

### 2.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'enquête «Comportements, bien-être et santé des élèves» est menée tous les quatre ans, depuis 1986, auprès des élèves scolarisés de la 5<sup>e</sup> primaire à la fin du secondaire dans les écoles francophones de Belgique. Cette enquête est le versant francophone belge de l'étude internationale HBSC à laquelle participent près de 50 pays ou régions, sous le patronage du Bureau Régional de l'OMS pour l'Europe. En Belgique francophone, cette étude est réalisée par le Service d'Information, Promotion, Éducation Santé (SIPES<sup>1</sup>) de l'École de Santé Publique à l'Université libre de Bruxelles (ULB).

Les données collectées dans le cadre de cette enquête portent sur les comportements de santé des adolescents (alimentation, activité physique, tabagisme...), leur bien-être (satisfaction à l'égard de la vie, stress lié au travail scolaire, symptômes psychosomatiques...) et les facteurs associés à ces indicateurs (caractéristiques sociodémographiques, scolaires, familiales...). La répétition de l'enquête tous les quatre ans a pour atout de permettre un suivi de leurs évolutions dans le temps. Elle permet ainsi de fournir des informations utiles aux acteurs de promotion de la santé ciblant un public d'adolescents, et de contribuer à la mise en place des politiques et interventions de promotion de la santé dans les domaines couverts par ce recueil.

### 2.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENQUÊTE

L'enquête HBSC est une enquête transversale menée en milieu scolaire, collectant des données au moyen de questionnaires complétés par écrit par les élèves lorsqu'ils sont en classe. La méthode suivant laquelle l'enquête a été menée, notamment le questionnaire utilisé, se base sur le protocole HBSC international<sup>2</sup>. Ce protocole propose une série de modules thématiques composés de questions pour la plupart validées au niveau international ou national. Certains de ces modules sont obligatoires et repris par l'ensemble des pays participant à l'enquête, tandis que d'autres sont optionnels et laissés

au choix des pays en fonction de leurs sujets de recherche prioritaires. Chaque pays est, en outre, libre d'ajouter au questionnaire d'autres questions ne se trouvant pas dans le protocole international. Trois versions de questionnaires ont été développées et utilisées en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), respectivement pour les élèves de 5e-6e primaire, 1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup> secondaire (1<sup>er</sup> degré) et 3<sup>e</sup>-7<sup>e</sup> secondaire (2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré). L'enquête HBSC menée en 2018 en Belgique francophone a bénéficié de l'avis favorable du comité d'éthique de la Faculté de Psychologie de l'ULB (2017), ainsi que de l'accord des fédérations de pouvoirs organisateurs et du Département Enseignement de la FWB.

### 2.3. ÉCHANTILLONNAGE

En Belgique francophone, un échantillon d'écoles a été tiré aléatoirement dans la liste complète des écoles d'enseignement ordinaire de plein exercice situées en FWB. Ce tirage a été effectué de manière stratifiée, par province (les cinq provinces wallonnes et la région de Bruxelles-Capitale) et par réseau d'enseignement (officiel, libre et organisé par la FWB). Le nombre d'écoles sélectionnées dans chacune des 18 strates était fixé de manière proportionnelle à la répartition de la population scolaire dans ces strates. Un sur-échantillonnage de la région de Bruxelles-Capitale a été effectué dans la perspective de réaliser certaines analyses se focalisant sur cette région géographique. La procédure d'échantillonnage des écoles a, en outre, tenu compte de la taille des écoles (en nombre d'élèves), les écoles de plus grande taille ayant une plus grande probabilité d'être sélectionnées (échantillonnage avec probabilité proportionnelle à la taille).

Dans un second temps, une classe de chaque niveau scolaire de la 5<sup>e</sup> primaire à la 6<sup>e</sup> (voire 7<sup>e</sup>) secondaire a été sélectionnée aléatoirement au sein de chacune des écoles participantes. Tous les élèves des classes sélectionnées étaient invités à participer à l'enquête. Des lettres d'information concernant l'enquête ont été adressées aux élèves des classes sélectionnées et à leurs parents préalablement à la passation de l'enquête. Les parents des élèves avaient la possibilité, par retour de courrier, de refuser que leur enfant participe à

1 <https://sipes.esp.ulb.be/>

2 Des informations détaillées concernant la méthodologie utilisée se trouvent dans une version abrégée du protocole international, accessible sur demande sur le site : [www.hbsc.org/methods](http://www.hbsc.org/methods)

l'enquête<sup>3</sup>. Les élèves eux-mêmes étaient libres, le jour de la passation, de refuser de participer à l'enquête<sup>4</sup>.

L'objectif global de cette procédure d'échantillonnage était d'obtenir des estimations représentatives des élèves scolarisés dans l'enseignement ordinaire de plein exercice de la FWB, tout en respectant l'échantillon minimum requis au niveau international (à savoir 1500 élèves de 11 ans, 13 ans et 15 ans).

## 2.4. RECUEIL DES DONNÉES

En 2018, une première phase de collecte des données a été réalisée entre avril et juin au sein des écoles primaires et secondaires. Le nombre d'écoles secondaires participantes étant insuffisant, une seconde période de collecte a été menée entre octobre et décembre 2018 dans des écoles secondaires du même échantillon initial mais n'ayant pas pu participer lors de la première phase de collecte.

Les questionnaires ont été remplis par les élèves lorsqu'ils étaient en classe, sous la surveillance d'un membre du personnel scolaire. Afin de garantir l'anonymat et la confidentialité des données collectées, une procédure standardisée a été utilisée : les questionnaires anonymes ont été distribués aux élèves accompagnés d'une enveloppe.

- 3 Dans 90 % des classes (pour lesquelles l'information était disponible, c'est-à-dire environ 80 % des classes), maximum deux parents d'élèves ont refusé que leur enfant participe à l'enquête.
- 4 Dans 90 % des classes (pour lesquelles l'information est disponible, c'est-à-dire environ 80 % des classes), maximum un élève a refusé de participer le jour de la passation de l'enquête.

Une fois le questionnaire complété, cette enveloppe était scellée par l'élève, remise au membre du personnel scolaire et déposée dans une grande enveloppe prévue à cet effet dans la classe.

## 2.5. PARTICIPATION À L'ENQUÊTE

Au total, 406 écoles primaires et 401 écoles secondaires ont été invitées à participer à l'enquête. Parmi celles-ci, 132 écoles primaires et 134 écoles secondaires y ont effectivement participé (en secondaire, 68 écoles lors de la première période de collecte et 66, lors de la seconde). Le taux de participation des écoles était donc de 33 % en primaire comme en secondaire (en secondaire, le taux de participation était de 17 % lors de la première vague de collecte et de 20 % lors de la seconde). Après exclusion des questionnaires aberrants, non-exploitable, sans données de sexe ou d'âge, et des élèves âgés de moins de 9,6 ans ou de plus de 20,9 ans, le nombre total de questionnaires exploitables pour l'analyse des données en 2018 était de 14 407.

Comme le montre le Tableau 1, des différences entre la population de référence et l'échantillon final sont présentes ponctuellement pour certaines strates «province x réseau». La représentation des provinces dans l'échantillon (tous réseaux confondus) est cependant similaire à celle de la population de référence (Tableau 1). En ce qui concerne les réseaux d'enseignement (toutes provinces confondues), une légère surreprésentation du réseau organisé par la FWB est observée au détriment du réseau officiel (Tableau 1). Enfin, en raison d'un taux de participation inférieur dans cette région en comparaison des provinces wallonnes, le sur-échantillonnage

**T1** Distribution de l'échantillon par province et réseau d'enseignement, en comparaison de la population scolaire de référence

PROVINCES	RÉSEAU LIBRE			RÉSEAU OFFICIEL			RÉSEAU FWB			TOTAL		
	Pop* %	Échantillon n	%**	Pop* %	Échantillon n	%**	Pop* %	Échantillon n	%**	Pop* %	Échantillon n	%**
Brabant-Wallon	4,9	504	4,2	2,6	236	2,0	1,1	78	0,13	8,6	818	6,4
Hainaut	15,1	1951	15,8	9,0	996	7,4	4,8	1307	6,8	29,0	4254	30,0
Liège	10,2	1559	12,9	7,6	816	4,6	3,9	962	5,3	21,7	3337	22,8
Luxembourg	3,5	665	4,2	1,8	177	1,0	1,8	266	2,8	7,1	1108	8,1
Namur	6,6	511	6,2	2,4	363	1,7	2,1	389	2,7	11,1	1263	10,7
Bruxelles-Capitale	11,6	1546	11,6	8,1	1309	6,2	2,9	772	4,3	22,5	3627	22,1
<b>TOTAL</b>	<b>52,0</b>	<b>6736</b>	<b>54,9</b>	<b>31,4</b>	<b>3897</b>	<b>23,0</b>	<b>16,5</b>	<b>3774</b>	<b>22,1</b>	<b>100</b>	<b>14407</b>	<b>100</b>

\* Population de référence : population scolaire 2015-2016 (<http://www.eticn.be>)

\*\* Pourcentages pondérés.

de la région de Bruxelles-Capitale reste relativement limité : selon les pourcentages non pondérés, 25,2 % des écoles de l'échantillon final sont localisées à Bruxelles, ce qui est légèrement supérieur au pourcentage de 22,5 % observé dans la population de référence.

Par ailleurs, l'échantillon final d'élèves du 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire se distribue dans les différentes orientations scolaires de manière similaire à la population scolaire de référence (Tableau 2).

T2 Distribution des élèves du 2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> degré du secondaire (n=6930) selon l'orientation scolaire, en comparaison de la population de référence			
ORIENTATION SCOLAIRE	Population*	Échantillon	
	%	n	%**
Générale	46,1	3862	48,0
Technique de transition	7,6	288	5,7
Technique de qualification	24,0	1521	25,5
Professionnelle	22,3	1259	20,8

\* Population de référence : population scolaire 2015-2016 (<http://www.eticn.be>)  
 \*\* Pourcentages pondérés.

## 2.6. PONDÉRATION ET ANALYSES STATISTIQUES

Les analyses statistiques ont été pondérées afin d'améliorer la représentativité des estimations au regard de la population cible de l'étude. Pour ce faire, des coefficients de pondération individuels ont été calculés en tenant compte de trois éléments : la probabilité d'inclusion des écoles dans l'échantillon initial ; le fait que les taux de réponse variaient selon les caractéristiques des écoles (province, réseau d'enseignement, indice socioéconomique, taille) ; et les différences observées entre les élèves ayant participé à l'enquête et ceux de la population de référence en termes d'année scolaire, de genre et d'orientation scolaire (à partir de la 3<sup>e</sup> secondaire).

En plus de la prise en compte des coefficients de pondération individuels, les analyses statistiques ont été réalisées en prenant en compte le plan de sondage (stratification et échantillonnage en deux étapes). La significativité statistique des différences de distribution d'un indicateur selon les catégories d'un autre indicateur a été testée au moyen du test du  $\chi^2$  de Pearson corrigé pour le plan d'échantillonnage (correction de Rao et Scott). La significativité des associations a été indiquée dans les tableaux et les figures présentant les résultats. Une p-valeur inférieure à 5% ( $P < 0,05$ ) indique qu'il y a moins de cinq chances sur 100 que l'association soit due au hasard.

## 2.7. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les indicateurs présentés dans cette brochure ont été analysés selon une structure commune.

- Un court encadré méthodologique présente, tout d'abord, la question utilisée pour mesurer l'indicateur. La façon dont l'indicateur d'intérêt a été construit est ensuite décrite.
- L'indicateur et ses différentes catégories de réponse sont décrits pour la population dans son ensemble, sous forme de graphique.
- Puis, la distribution de l'indicateur selon les caractéristiques régionale et scolaires des élèves est présentée dans un tableau. La distribution de l'indicateur y est présentée selon :
  - La région : Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale ;
  - Le degré d'enseignement : 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> primaire, 1<sup>er</sup> degré du secondaire et 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire ;
  - L'orientation scolaire pour les élèves du 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré secondaire : générale et technique de transition, technique de qualification, et professionnelle.
- Ensuite, des graphiques présentent l'association entre les différentes composantes de l'environnement familial. À cette fin, des analyses univariées ont été menées afin de décrire la façon dont :
  - Les caractéristiques économiques des élèves variaient selon les caractéristiques démographiques et la composition familiale ;
  - Les caractéristiques démographiques variaient selon la composition familiale ;
  - Les relations familiales variaient selon les caractéristiques économiques et démographiques, et la composition familiale.

# 3. CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DES FAMILLES

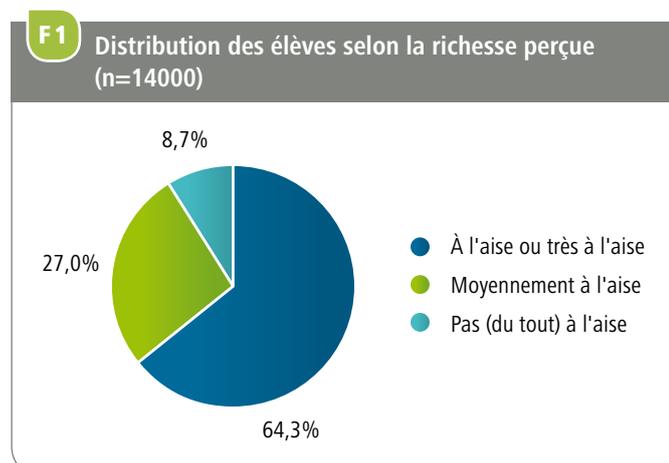
## 3.1. RICHESSE PERÇUE

La richesse perçue a été mesurée au moyen de la question suivante : «Penses-tu que ta famille est financièrement à l'aise ?». Cinq modalités de réponse étaient proposées à l'élève : «très à l'aise», «à l'aise», «moyennement à l'aise», «pas très à l'aise» et «pas à l'aise du tout». Les deux premières catégories ont été regroupées, ainsi que les deux dernières.

Il s'agit d'une mesure subjective du statut économique de l'adolescent. Il a été montré que ce type de mesure était adéquate pour décrire les inégalités sociales de santé chez les adolescents tout en tenant compte de l'impact psychologique que peut provoquer la privation matérielle relative ressentie, par exemple en regard des pairs [25, 26].

### Distribution de la richesse perçue

En 2018, 64,3 % des élèves estimaient que leur famille était à l'aise ou très à l'aise financièrement, 27,0 % d'entre eux se situaient de manière intermédiaire, et 8,7 % des élèves percevaient leur famille comme pas très à l'aise ou pas à l'aise du tout (Figure 1).



La richesse perçue ne variait pas selon la région (Tableau 3). En revanche, des disparités selon le degré d'enseignement et l'orientation scolaire ont été observées. La proportion d'élèves qui percevaient leur famille comme financièrement à l'aise ou très à l'aise était plus élevée dans l'enseignement primaire et avait tendance à diminuer avec le degré d'enseignement. Dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré par ailleurs, les élèves qui déclaraient percevoir leur famille comme financièrement pas très à l'aise ou pas à l'aise du tout étaient proportionnellement moins nombreux dans l'enseignement général et technique de transition que dans les deux autres filières d'enseignement. Inversement, la proportion d'élèves considérant leur famille comme financièrement à l'aise ou très à l'aise était plus élevée dans l'enseignement général et technique de transition que dans l'enseignement technique de qualification et l'enseignement professionnel (Tableau 3).

l'aise du tout étaient proportionnellement moins nombreux dans l'enseignement général et technique de transition que dans les deux autres filières d'enseignement. Inversement, la proportion d'élèves considérant leur famille comme financièrement à l'aise ou très à l'aise était plus élevée dans l'enseignement général et technique de transition que dans l'enseignement technique de qualification et l'enseignement professionnel (Tableau 3).

**T3** Distribution de la richesse perçue selon les caractéristiques scolaires et régionale

	n	À l'aise ou très à l'aise	Moyennement à l'aise	Pas (du tout) à l'aise	P-valeur
		%	%	%	
<b>Région</b>					NS
Bruxelles	3512	61,5	29,3	9,2	
Wallonie	10488	64,3	27,0	8,7	
<b>Degré d'enseignement</b>					***
5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> primaire	3927	71,1	22,3	6,6	
1 <sup>er</sup> degré du secondaire	3242	68,7	22,6	8,7	
2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> degré du secondaire	6831	58,1	32,2	9,7	
<b>Orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire</b>					***
Générale et Technique de transition	4100	63,1	29,9	7,0	
Technique de qualification	1499	54,6	32,8	12,6	
Professionnelle	1232	49,6	37,3	13,1	

\*\*\*p<0,001 ; NS : non significatif

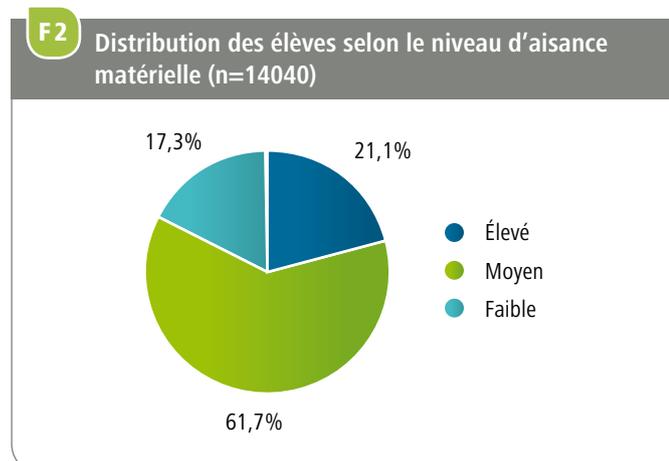
## 3.2. NIVEAU D'AISANCE MATÉRIELLE

Le niveau d'aisance matérielle («*Family Affluence Scale*», FAS), est un indicateur composite du niveau socio-économique des familles où vivent les adolescents. Il est construit à l'aide de six questions : (1) «Ta famille possède-t-elle une voiture ou une camionnette ?», (2) «As-tu une chambre pour toi tout(e) seul(e) ?», (3) «Combien d'ordinateurs ta famille possède-t-elle ?», (4) «Combien de salles de bain (avec une douche ou une baignoire) y a-t-il dans ta maison ?», (5) «Ta famille possède-t-elle un lave-vaisselle ?» et (6) «Au cours des 12 dernières mois, combien de fois es-tu parti(e) en vacances avec ta famille en dehors de la Belgique ?». Selon les réponses données par les participants, un score est obtenu et sur base de ce score, les élèves ont été répartis en trois catégories : les élèves ayant un niveau d'aisance faible (score de 0 à 6, correspondant aux 20 % les plus faibles de l'échantillon), ceux ayant un niveau d'aisance moyen (score de 7 à 10, représentant 60 % de l'échantillon) et ceux ayant un niveau d'aisance élevé (score de 11 à 13, correspondant aux 20 % les plus élevés de l'échantillon).

Le FAS a été développé dans le cadre de l'enquête HBSC internationale [27]. Il est utilisé pour la première fois lors de l'enquête de 1993-1994 et évolue lors des enquêtes suivantes (2001-2002, 2005-2006). L'indicateur est un outil dynamique qui a évolué au cours du temps et certains items ont été ajoutés ou retirés selon la situation économique et les biens matériels qu'il est commun de posséder à la maison [25]. La version actuelle de l'indicateur, utilisée dans cette enquête, correspond à sa troisième version. Il inclut désormais deux nouveaux items sur la possession d'un lave-vaisselle et le nombre de salles de bain à la maison [28].

### Distribution du niveau d'aisance matérielle

Par construction, la majorité des élèves (61,7 %) avait un niveau d'aisance matérielle considéré comme moyen, 17,3 % étaient considérés comme ayant un niveau faible et ils étaient un peu plus nombreux à avoir un niveau d'aisance matérielle élevé (21,1 %) (Figure 2).



Le niveau d'aisance matérielle variait selon la région (Tableau 4) : les élèves bruxellois étaient proportionnellement plus nombreux que les Wallons à obtenir un niveau faible. Le degré d'enseignement n'était, quant à lui, pas associé au niveau d'aisance matérielle. Chez les élèves du 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré, la proportion d'élèves ayant un niveau élevé d'aisance matérielle était plus importante dans l'enseignement général et technique de transition que dans l'enseignement technique de qualification, elle-même plus élevée que dans l'enseignement professionnel (Tableau 4).

**T4** Distribution du niveau d'aisance matérielle selon les caractéristiques scolaires et régionale

	n	Élevé %	Moyen %	Faible %	P-valeur
<b>Région</b>					***
Bruxelles	3510	18,5	52,7	28,7	
Wallonie	10530	21,1	61,6	17,3	
<b>Degré d'enseignement</b>					NS
5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> primaire	3975	19,9	62,2	17,9	
1 <sup>er</sup> degré du secondaire	3234	22,2	57,9	19,9	
2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> degré du secondaire	6831	20,0	59,5	20,5	
<b>Orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire</b>					***
Générale et Technique de transition	4103	28,4	59,3	12,3	
Technique de qualification	1497	12,9	64,3	22,8	
Professionnelle	1231	6,7	54,0	39,3	

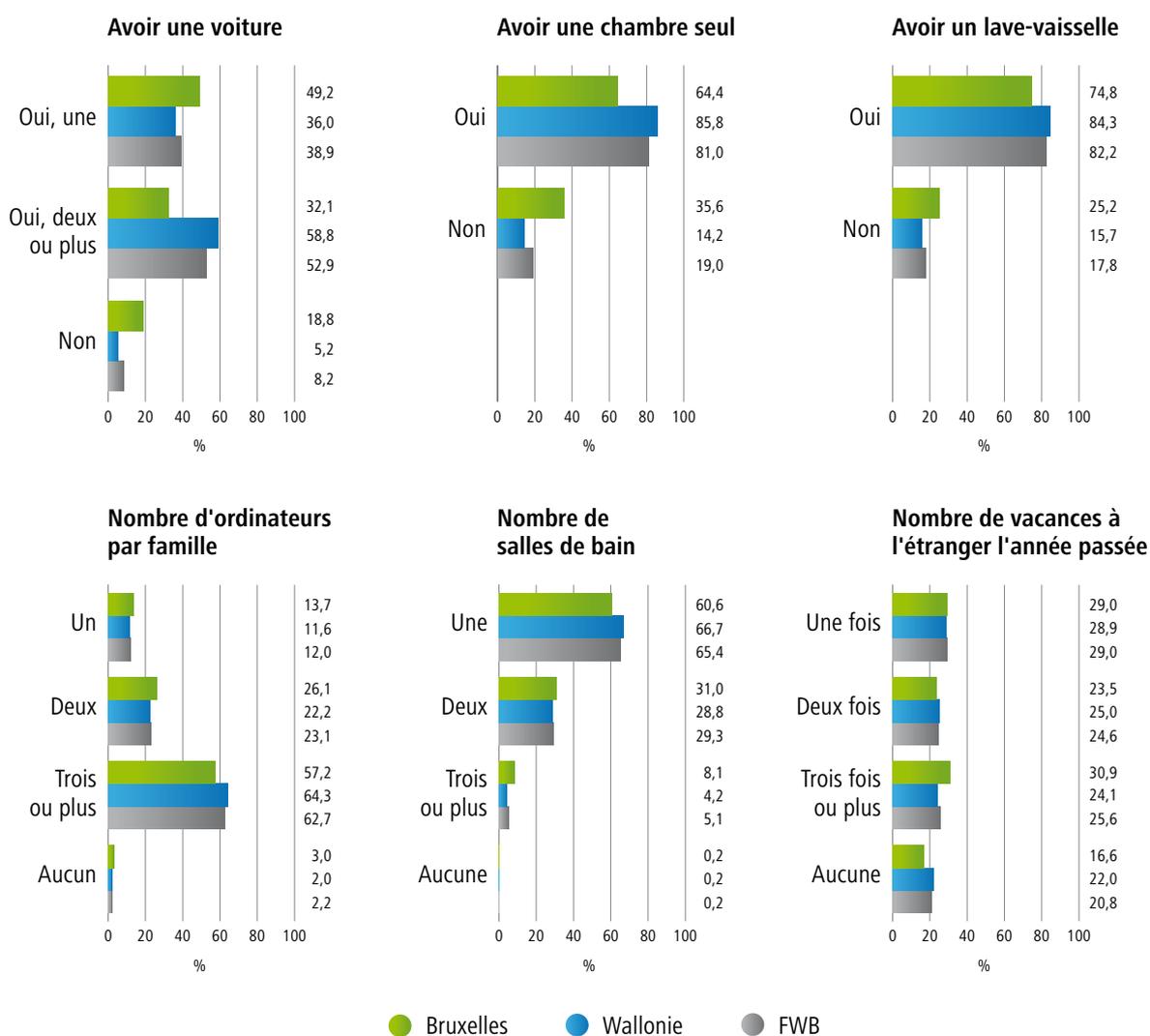
\*\*\*p<0,001 ; NS : non significatif

## Distribution des indicateurs qui composent le niveau d'aisance matérielle

La distribution des six indicateurs qui composent le niveau d'aisance matérielle différait de façon significative entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie (Figure 3). Ainsi, ne pas avoir de voiture, de chambre seul et de lave-vaisselle étaient plus fréquemment rapportés par les élèves bruxellois que par ceux de Wallonie. En outre, les élèves wallons étaient proportionnellement plus nombreux que les Bruxellois à déclarer avoir trois ordinateurs ou plus par famille. En revanche, avoir deux salles de bain ou plus, et être parti trois fois ou plus en vacances à l'étranger l'année passée étaient significativement plus fréquemment rapportés à Bruxelles qu'en Wallonie (Figure 3).

F3

Description des six indicateurs qui composent le niveau d'aisance matérielle selon la région



### 3.3. SITUATION DES PARENTS PAR RAPPORT À L'EMPLOI

La situation des parents par rapport à l'emploi a été déterminée à partir de ces deux questions : «Est-ce que ton père a un travail ?» et «Est-ce que ta mère a un travail ?». Selon les réponses, trois catégories ont été identifiées :

1. Les deux parents travaillent ;
2. Un seul parent travaille (l'un travaille et l'autre ne travaille pas, ou l'élève ne sait pas si l'autre parent travaille, ou il n'a pas de père/mère) ;
3. Aucun parent ne travaille (le père et la mère ne travaillent pas, ou le père/la mère ne travaille pas et l'élève ne sait pas si l'autre parent travaille, ou il n'a pas de père/mère).

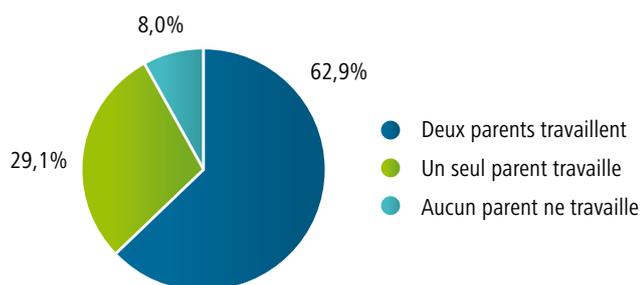
Pour chaque parent, une seconde question concernait la raison pour laquelle celui-ci ne travaillait pas : «Si NON, pourquoi ton père/ta mère n'a-t-il/elle pas de travail ?». Les modalités de réponse étaient les suivantes : «Il/elle est malade, handicapé(e), (pré-)pensionné(e) ou étudiant(e)», «Il/elle cherche du travail», «Il/elle est père/mère au foyer», «Je ne sais pas». Il est important de préciser que les réponses données par l'adolescent pour les deux parents étaient prises en compte, quelle que soit la structure familiale rencontrée.

#### Distribution de la situation des parents par rapport à l'emploi

Deux-tiers des élèves interrogés lors de l'enquête réalisée en 2018 déclaraient que leurs deux parents travaillaient (62,9 %), 29,1 % rapportaient qu'un seul de leurs parents travaillait, et 8,0 % indiquaient qu'aucun de leurs parents ne travaillait (Figure 4).

F4

Distribution des élèves selon la situation par rapport à l'emploi des parents (n=13424)



Le tableau 5 décrit de façon détaillée la situation des parents vis-à-vis de l'emploi. Parmi les élèves qui déclaraient qu'un seul de leur parent travaillait, le cas de figure du père qui travaillait et de la mère qui ne travaillait pas était plus fréquent que la situation inverse. Les raisons pour lesquelles les parents ne travaillaient pas différaient selon le genre des parents. La situation la plus fréquemment citée par les élèves pour expliquer la raison pour laquelle leur mère ne travaillait pas était le fait d'être mère au foyer. Pour les pères, la principale raison rapportée par les élèves était le fait d'être malade, handicapé, pensionné ou étudiant (Tableau 5).

**T5** Distribution détaillée de la situation des parents vis-à-vis de l'emploi

		Situation de la <b>mère</b> vis-à-vis de l'emploi					Total
		Travaille	Malade, handicapé, pensionné ou étudiant	Recherche d'un emploi	Mère au foyer	Pas d'information	
Situation du <b>père</b> vis-à-vis de l'emploi	Travaille	8449 62,9	449 3,3	404 3,0	1061 7,9	660 4,9	11023 82,1
	Malade, handicapé, pensionné ou étudiant	299 2,2	101 0,8	36 0,3	150 1,1	46 0,4	632 4,7
	Recherche d'un emploi	187 1,4	36 0,3	39 0,3	72 0,5	36 0,3	370 2,8
	Père au foyer	47 0,4	1 0,0	5 0,0	29 0,2	11 0,1	93 0,7
	Pas d'information	798 5,9	798 5,9	84 0,6	154 1,1	153 1,1	1306 9,7
	Total	9780 72,9 %	704 5,2	568 4,2	1466 10,9	906 6,7	13424 100 %

● Deux parents travaillent   
● Un seul parent travaille   
● Aucun parent ne travaille

La proportion d'élèves dont aucun des parents ne travaillait était plus élevée à Bruxelles qu'en Wallonie et, à l'inverse, la proportion d'élèves dont les parents travaillaient tous les deux était plus importante en Wallonie qu'à Bruxelles (Tableau 6). La situation des parents vis-à-vis de l'emploi variait selon le degré d'enseignement : la proportion d'élèves déclarant que leurs deux parents travaillaient diminuait avec le degré d'enseignement. Par ailleurs, la proportion d'élèves du 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré déclarant qu'aucun de leurs parents ne travaillait était la plus élevée dans l'enseignement professionnel, et la plus faible dans l'enseignement général et technique de transition, les élèves de technique de qualification se trouvant dans une situation intermédiaire (Tableau 6).

**T6** Distribution de la situation des parents par rapport à l'emploi selon les caractéristiques scolaires et régionale

	n	Deux parents travaillent	Un seul parent travaille	Aucun parent ne travaille	P-valeur
		%	%	%	
<b>Région</b>					***
Bruxelles	3335	54,6	34,1	11,3	
Wallonie	10089	66,2	27,1	6,7	
<b>Degré d'enseignement</b>					***
5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> primaire	3984	67,9	26,6	5,5	
1 <sup>er</sup> degré du secondaire	2939	65,3	27,6	7,1	
2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> degré du secondaire	6501	61,0	30,0	9,0	
<b>Orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire</b>					***
Générale et Technique de transition	3980	68,7	26,2	5,1	
Technique de qualification	1373	59,4	31,6	9,0	
Professionnelle	1148	42,0	38,4	19,6	

\*\*\*p<0,001

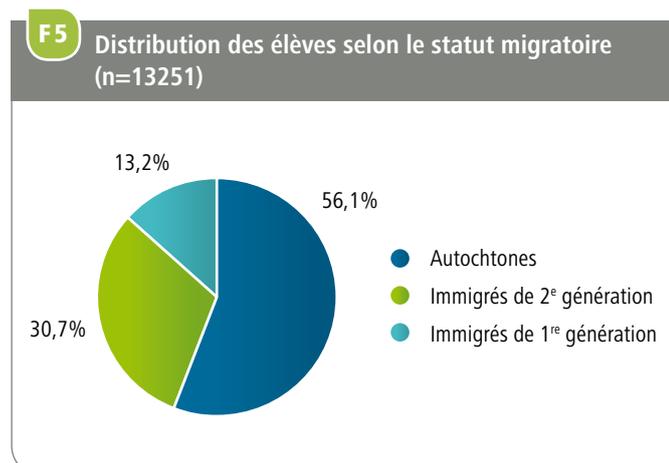
# 4. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES FAMILLES

## 4.1. STATUT MIGRATOIRE

Le statut migratoire est un indicateur composite construit à partir du pays de naissance de l'élève, de celui de sa mère et de celui de son père. Cet indicateur est composé de trois catégories. La catégorie des «autochtones» regroupe les élèves nés en Belgique de parents également nés en Belgique. Les élèves nés en Belgique et dont au moins un de leurs parents est né à l'étranger ont été regroupés dans la catégorie «immigrés de 2<sup>e</sup> génération». La catégorie «immigrés de 1<sup>re</sup> génération» comprend les élèves nés à l'étranger avec au moins un parent né à l'étranger. La validité de cette question a été testée auprès d'élèves âgés de 11 ans au Danemark, Hongrie et Écosse [29]. Lors de cette enquête de validation, des questions liées au contexte migratoire ont été posées séparément aux élèves et à leurs parents. La cohérence entre les réponses données par les élèves et celles des parents était très élevée [29].

### Distribution du statut migratoire

En 2018, 56,1 % des élèves scolarisés en FWB étaient autochtones, près d'un élève sur trois (30,7 %) immigré de 2<sup>e</sup> génération et 13,2 % des élèves étaient immigrés de 1<sup>re</sup> génération (Figure 5).



Des disparités du statut migratoire ont été observées selon la région (Tableau 7). Les proportions d'élèves immigrés, de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> génération, étaient plus élevées à Bruxelles qu'en Wallonie. Le statut migratoire des élèves ne variait pas selon le degré d'enseignement mais c'était le cas selon l'orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré. La proportion d'élèves autochtones était la plus faible dans l'enseignement

professionnel alors que les proportions d'élèves immigrés de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> génération étaient les plus élevées dans cette filière (Tableau 7).

**T7** Distribution du statut migratoire selon les caractéristiques scolaires et régionale

	n	Autochtones	2 <sup>e</sup> génération	1 <sup>re</sup> génération	P-valeur
		%	%	%	
<b>Région</b>					***
Bruxelles	3317	22,3	51,0	26,7	
Wallonie	9934	65,6	25,0	9,4	
<b>Degré d'enseignement</b>					NS
5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> primaire	3821	53,6	33,1	13,3	
1 <sup>er</sup> degré du secondaire	2926	54,8	32,0	13,2	
2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> degré du secondaire	6504	57,9	29,0	13,1	
<b>Orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire</b>					*
Générale et technique de transition	3974	58,1	29,9	12,0	
Technique de qualification	1370	63,6	24,2	12,2	
Professionnelle	1160	50,7	32,3	17,0	

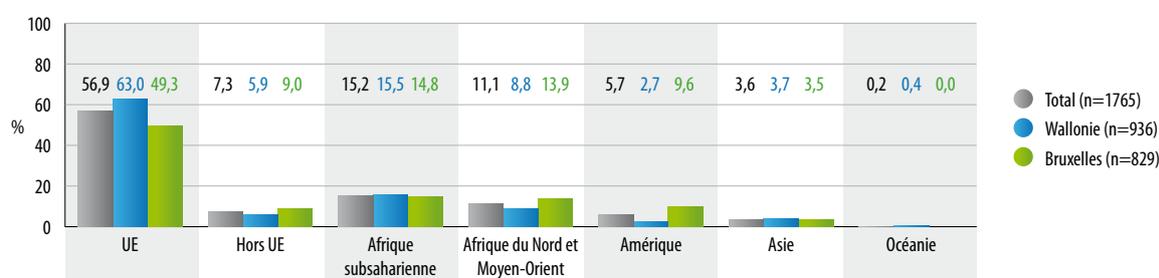
\*p<0,05 ; \*\*\*p<0,001 ; NS : non significatif

## Origine migratoire des élèves issus de la migration

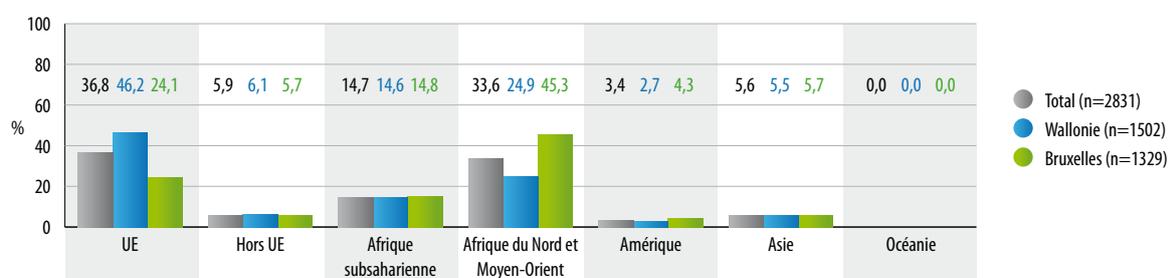
Plus de 60 % des élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération étaient nés dans un pays du continent européen, 15,2 % d'Afrique subsaharienne, 11,1 % d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient, 5,7 % d'Amérique, 3,6 % d'Asie et 0,2 % d'Océanie (Figure 6). La proportion d'élèves nés dans un pays de l'Union européenne (UE) hors Belgique était plus élevée en Wallonie qu'à Bruxelles alors que la proportion d'élèves né dans un pays européen hors UE ne variait pas selon la région. La proportion d'élèves nés en Afrique du Nord et Moyen-Orient et celle d'élèves nés dans un pays d'Amérique étaient significativement plus élevées à Bruxelles qu'en Wallonie (Figure 6).

En 2018, 42,7 % des élèves immigrés de 2<sup>e</sup> génération déclarait que leur mère était née dans un pays européen hors Belgique, 14,6 % en Afrique subsaharienne, 33,5 % en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, 3,4 % en Amérique et 5,6 % en Asie (Figure 7). La proportion d'élèves dont la mère était née dans un pays de l'UE était plus élevée en Wallonie qu'à Bruxelles. Le pourcentage d'élèves ayant une mère originaire d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient était quant à lui plus élevé à Bruxelles qu'en Wallonie (Figure 7). La distribution de l'origine migratoire du père des élèves immigrés de 2<sup>e</sup> génération est similaire à celle de l'origine migratoire de la mère (Figure 8).

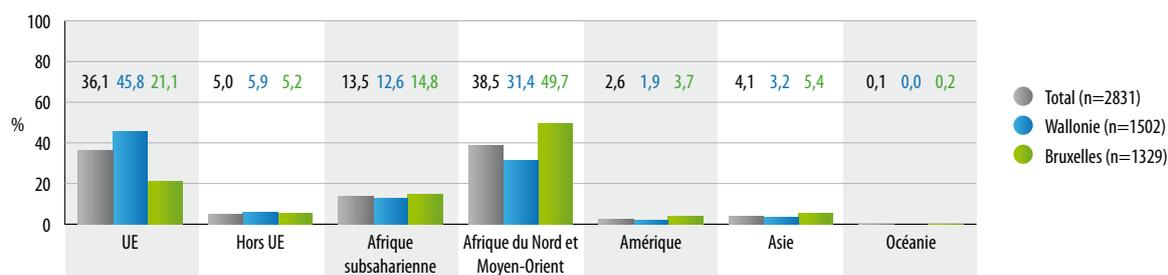
**F6** Distribution de l'origine migratoire des élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération selon la région



**F7** Distribution de l'origine migratoire de la mère des élèves immigrés de 2<sup>e</sup> génération selon la région



**F8** Distribution de l'origine migratoire du père des élèves immigrés de 2<sup>e</sup> génération selon la région

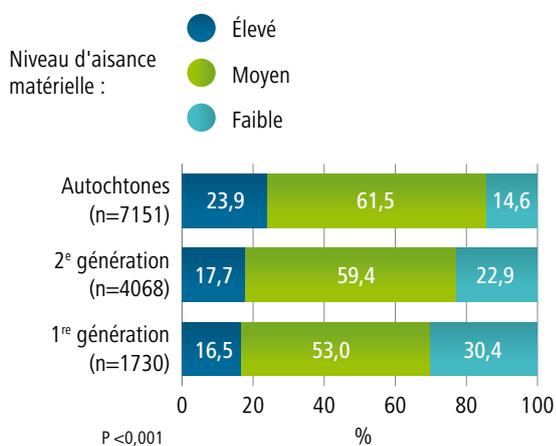


## Caractéristiques économiques selon le statut migratoire

En Belgique francophone, les caractéristiques économiques des familles variaient selon le statut migratoire des élèves. La proportion d'élèves ayant un niveau élevé d'aisance matérielle était plus importante chez les élèves autochtones que chez ceux issus de la migration (Figure 9). La proportion d'élèves ayant un faible niveau d'aisance matérielle était la plus élevée chez les élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération et la plus faible chez les élèves autochtones, les élèves issus de la 2<sup>e</sup> génération se trouvant dans une situation intermédiaire (Figure 9).

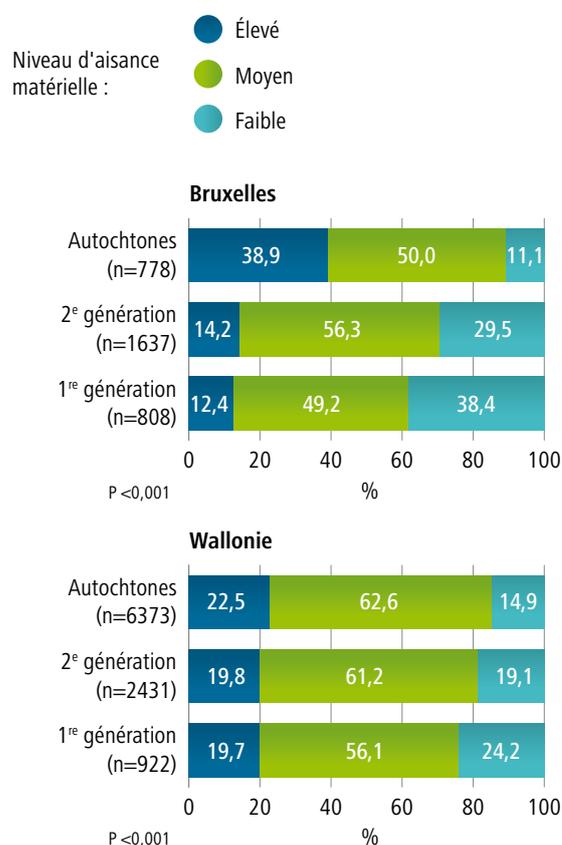
L'ampleur des disparités économiques selon le statut migratoire était plus importante à Bruxelles qu'en Wallonie (Figure 10). Par rapport aux élèves autochtones, la proportion d'élèves ayant un niveau d'aisance matérielle faible était 3,46 (IC95 % : 2,47-4,84) fois plus élevée chez les élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération à Bruxelles et 1,62 (IC95 % : 1,35-1,94) fois plus élevée en Wallonie. La proportion d'élèves ayant un niveau d'aisance matérielle élevée ne variait pas selon le statut migratoire en Wallonie alors qu'à Bruxelles, cette proportion était 3,12 (IC95 % : 2,40-4,06) fois plus élevée chez les autochtones que chez les élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération (Figure 10).

**F 9** Distribution du niveau d'aisance matérielle selon le statut migratoire



P < 0,001 indique que l'association entre le niveau d'aisance matérielle et le statut migratoire était statistiquement significative. Ainsi, la distribution du niveau d'aisance matérielle variait de façon significative selon les catégories du statut migratoire.

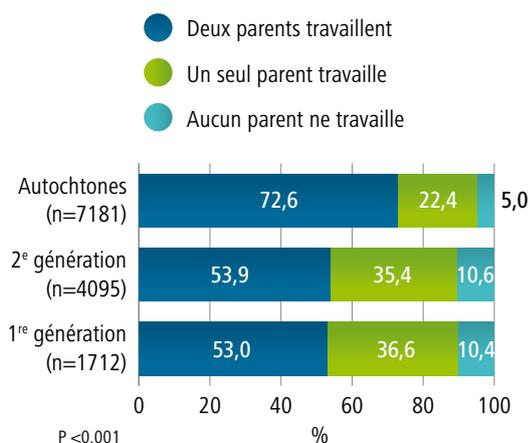
**F 10** Distribution du niveau d'aisance matérielle selon le statut migratoire et par région



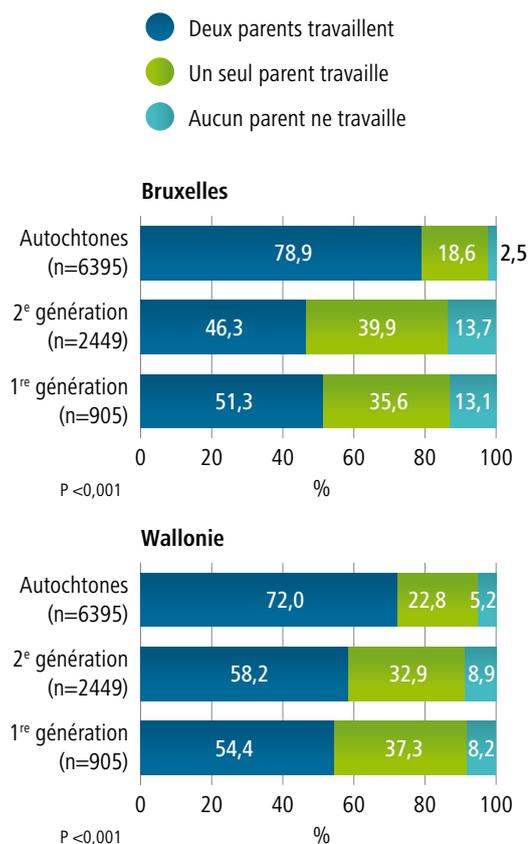
En ce qui concerne la situation professionnelle des parents, aucune différence n'a été trouvée entre les élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération et ceux de 2<sup>e</sup> génération (Figure 11). En revanche, la proportion d'élèves déclarant que leurs deux parents travaillaient était plus élevée chez les élèves autochtones que chez ceux issus de la migration quelle que soit la génération (Figure 11).

Les disparités liées à la situation professionnelle des parents selon le statut migratoire de l'élève étaient plus importantes à Bruxelles qu'en région wallonne (Figure 12). La proportion d'élèves dont aucun parent ne travaillait était près de cinq fois plus élevée chez les élèves issus de la migration que chez les élèves autochtones à Bruxelles. En Wallonie, ces écarts étaient moindres (Figure 12).

**F 11** Distribution de la situation des parents par rapport à l'emploi selon le statut migratoire



**F 12** Distribution de la situation des parents par rapport à l'emploi selon le statut migratoire



## 4.2. ÉDUCATION DES PARENTS

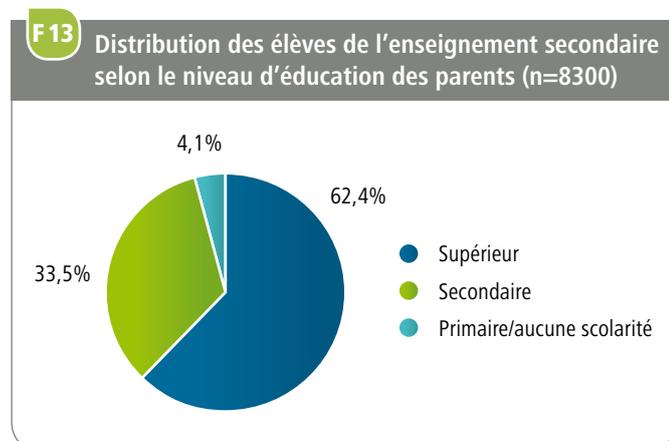
Le niveau d'éducation des parents a été mesuré à l'aide de deux questions : «Quel est le niveau scolaire de ton père ?» et «Quel est le niveau scolaire de ta mère ?». Pour chacune de ces questions, six modalités de réponse étaient proposées aux élèves : (1) «il ou elle n'est jamais allé(e) à l'école», (2) «il ou elle est allé(e) jusqu'à l'école primaire et n'a pas fait d'études secondaires», (3) «il ou elle est allé(e) jusqu'à l'école secondaire et n'a pas fait d'études supérieures», (4) «il ou elle a fait des études supérieures (université, haute école...), (5) «je n'ai pas de père ou mère ; je ne le ou la vois pas» et (6) «je ne sais pas».

À partir de ces deux questions, le niveau d'éducation des deux parents a été pris en compte conjointement au travers par un indicateur composite. Il est défini par le plus haut niveau d'études atteint par au moins un des parents, et est composé de trois catégories : (1) études supérieures, (2) études secondaires et (3) études primaires ou aucune scolarité.

Cette question a été posée pour la première fois en Belgique francophone et uniquement aux élèves de l'enseignement secondaire. Il s'agit d'une version adaptée de la question optionnelle sur le niveau d'éducation des parents développée par l'équipe internationale de l'enquête HBSC [25].

### Distribution du niveau d'éducation des parents

Près des deux-tiers des élèves du secondaire interrogés en 2018 déclaraient qu'au moins un de leurs parents avait fait des études supérieures, 33,5 % mentionnaient qu'au moins un de leurs parents était allé jusqu'à l'école secondaire, et 4,1 % indiquaient que leurs parents étaient allés à l'école primaire ou qu'ils n'étaient jamais allés à l'école (Figure 13).



La proportion d'élèves dont les parents n'avaient pas été scolarisés ou avaient été jusqu'à l'école primaire était plus élevée à Bruxelles qu'en Wallonie (Tableau 8). Par ailleurs, la proportion d'élèves dont au moins l'un des parents avait fait des études supérieures était moins élevée à Bruxelles qu'en Wallonie. Cette proportion d'élèves était également plus élevée dans le 1<sup>er</sup> degré du secondaire que dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire. Cette proportion variait aussi selon l'orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré ; elle était plus élevée chez les élèves de l'enseignement général et technique de transition que chez ceux de l'enseignement technique de qualification et professionnel. Enfin, la proportion d'élèves dont les parents n'avaient pas été scolarisés ou avaient été jusqu'à l'école primaire, était la plus élevée

dans l'enseignement professionnel et la moins élevée dans l'enseignement général et technique de transition, les élèves de l'enseignement technique de qualification se trouvant dans une situation intermédiaire (Tableau 8).

**T 8** Distribution du niveau d'éducation des parents selon les caractéristiques scolaires et régionales

	n	Supérieur %	Secondaire %	Primaire/ aucune scolarité %	P-valeur
<b>Région</b>					**
Bruxelles	2088	59,3	32,7	7,9	
Wallonie	6212	63,3	33,7	3,0	
<b>Degré d'enseignement</b>					***
1 <sup>er</sup> degré du secondaire	2373	66,7	29,5	3,8	
2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> degré du secondaire	5927	60,5	35,3	4,2	
<b>Orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire</b>					***
Générale et technique de transition	3769	74,6	22,8	2,6	
Technique de qualification	1237	48,9	47,0	4,2	
Professionnelle	921	31,5	59,4	9,1	

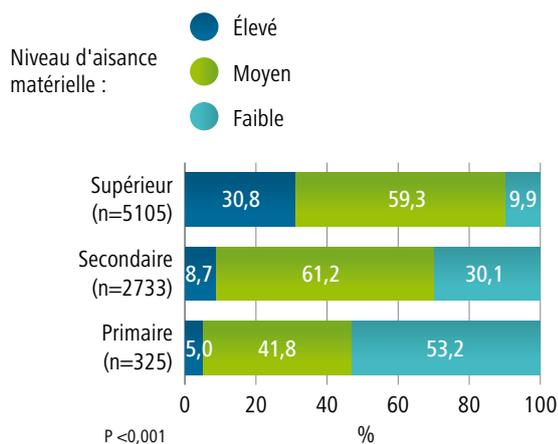
\*\*p<0,01 ; \*\*\*p<0,001

### Caractéristiques économiques selon le niveau d'éducation des parents

Les caractéristiques économiques de la famille des élèves variaient selon le niveau d'éducation des parents (Figure 14). La proportion d'élèves ayant un niveau d'aisance matérielle élevé augmentait avec le niveau d'éducation des parents, et

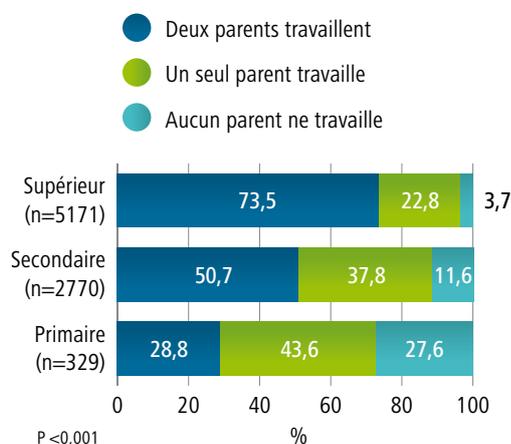
à l'inverse, celle des élèves ayant un faible niveau d'aisance matérielle diminuait avec le niveau d'éducation des parents. La proportion d'élèves ayant un niveau d'aisance matérielle moyen était plus faible chez les élèves dont les parents n'avaient pas été scolarisés ou seulement jusqu'à l'école primaire que chez ceux dont le niveau d'éducation des parents était l'enseignement secondaire ou supérieur (Figure 14).

**F 14** Distribution du niveau d'aisance matérielle selon le niveau d'éducation des parents



La situation professionnelle des parents suivait également un gradient selon le niveau d'éducation des parents (Figure 15). Ainsi, la proportion d'élèves dont les deux parents travaillaient augmentait avec le niveau d'éducation des parents. Celle dont un seul parent travaillait et celle des élèves déclarant qu'aucun des parents ne travaillait diminuaient avec le niveau d'éducation des parents (Figure 15).

**F 15** Distribution de la situation des parents par rapport à l'emploi selon le niveau d'éducation des parents



### Encadré 1 : Perception de la richesse familiale selon les caractéristiques démographiques

Le statut économique des élèves a été mesuré par deux types de mesure. Le **niveau d'aisance matérielle** présenté précédemment est une mesure objective obtenue sur base d'un score des possessions matérielles de la famille, alors que la **perception de la richesse familiale** est une mesure subjective obtenue en demandant aux élèves d'estimer la situation financière de leur famille. Dans cet encadré, nous comparons la façon dont ces deux types de mesures du statut économique étaient associées aux différentes dimensions de l'environnement familial.

La perception de la richesse familiale variait selon le statut migratoire des élèves. La proportion d'élèves mentionnant que leur famille était (très) à l'aise financièrement était la plus élevée chez les élèves autochtones et la moins élevée chez ceux immigrés de 1<sup>re</sup> génération, les élèves immigrés de 2<sup>e</sup> génération se trouvant une position intermédiaire. Un gradient inverse a été observée en ce qui concerne la proportion d'élèves déclarant que leur famille était moyennement à l'aise financièrement. En revanche, le fait de percevoir sa famille comme n'étant pas à l'aise financièrement ne variait pas selon le statut migratoire. Il est intéressant de pointer que ce résultat diffère de ceux obtenus en utilisant le niveau d'aisance matérielle comme indicateur du statut économique. En effet, la proportion d'élèves ayant un faible niveau d'aisance matérielle suivait un gradient selon le statut migratoire et ce, en défaveur des élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération (voir point 4.1).

La proportion d'élèves percevant leur famille comme étant (très) à l'aise financièrement augmentait avec le niveau d'éducation des parents et *a contrario*, un gradient inverse a été observé en ce qui concerne la proportion d'élèves indiquant que leur famille n'était pas financièrement à l'aise. Une situation analogue a été observée en ce qui concerne l'association entre le niveau d'éducation des parents et le niveau d'aisance matérielle (voir point 4.2).

# 5. COMPOSITION FAMILIALE

## 5.1. STRUCTURE FAMILIALE

L'indicateur décrivant la structure familiale de l'élève a été construit à partir des réponses données par les élèves à la question suivante : «Quels sont les adultes qui vivent avec toi, dans la maison où tu vis le plus souvent ?». Les élèves pouvaient choisir plusieurs réponses parmi cinq propositions : «mère», «père», «belle-mère, compagne de ton père ou de ta mère», «beau-père, compagnon de ta mère ou de ton père» et «Je vis avec d'autres personnes (frère, sœur, grands-parents...) ou ailleurs (dans un foyer, une famille d'accueil, tout seul...)». L'indicateur utilisé ici est composé de quatre catégories :

1. «Deux parents» : lorsque l'élève déclarait vivre avec son père et sa mère ;
2. «Famille recomposée» : lorsque l'élève déclarait vivre soit avec sa mère et son beau-père, compagne ou compagnon de sa mère, soit avec son père et sa belle-mère, compagne ou compagnon de son père ;
3. «Famille monoparentale» : lorsque l'élève indiquait vivre avec uniquement sa mère ou son père ;
4. «Autre» : lorsque l'élève mentionnait vivre dans un foyer, une famille d'accueil...

Les élèves issus d'une structure familiale «autre» représentaient 2,5 % de l'échantillon total (soit 335 élèves). Ils n'ont pas été pris en compte dans les analyses de cette partie.

Il s'agit d'une question développée dans le cadre de l'enquête HBSC internationale 2005-2006. Pour l'enquête de 2017-2018, les modalités de réponse «belle-mère» et «beau-père» ont évolué en «belle-mère, compagne de ton père ou de ta mère», «beau-père, compagnon de ta mère ou de ton père» [25]. La compréhension de cette question par les élèves a été vérifiée lors de la phase du pré-test en Belgique francophone (cf. encadré 2).

### Encadré 2 : Pré-test des questions relatives à la composition familiale

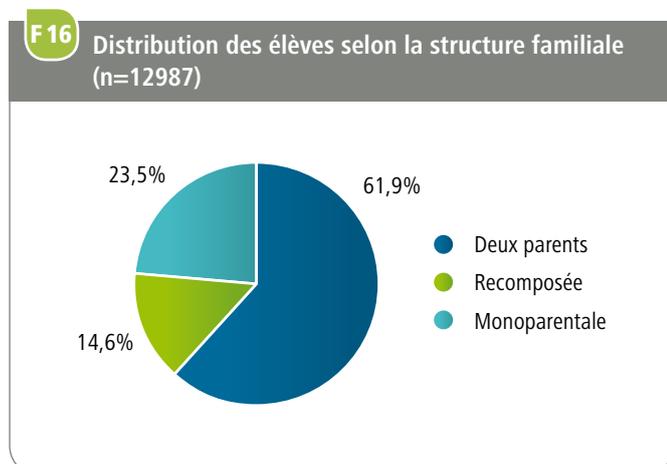
Lors de la phase du pré-test du questionnaire en Belgique francophone, une attention particulière a été apportée à la compréhension des questions relatives à la composition familiale. L'analyse de la compréhension de ces questions a été réalisée auprès d'élèves d'une classe de sixième primaire. Dans un premier temps, nous avons demandé aux élèves : «Nous aimerions en savoir plus sur ta famille. Peux-tu, s'il te plaît, nous dire :

- Qui vit avec toi à la maison ?
- Quelles sont les liens que tu as avec ces personnes, qui sont ces personnes par rapport à toi ?
- Si tu as une autre maison (car tes parents sont divorcés ou séparés), combien de temps passes-tu dans cette maison ? Si tu trouves cela plus facile, tu peux faire un petit dessin pour accompagner ta description».

Dans un second temps, la partie du questionnaire portant sur la composition familiale a été distribuée aux élèves. Nous avons ensuite comparé la description libre de la composition familiale avec les réponses au questionnaire. Une très grande cohérence a été trouvée : les élèves arrivaient à décrire correctement les personnes avec lesquelles ils vivaient (père, mère, beau-père, belle-mère, sœurs, demi-frères...) et en cas de séparation parentale, les élèves se retrouvaient bien dans les questions proposées dans le questionnaire HBSC.

## Distribution de la structure familiale

En 2018, 61,9 % des élèves déclaraient vivre avec leurs deux parents sous le même toit (Figure 16). La part d'élèves issus d'une famille monoparentale était de 23,5 %, et 14,6 % appartenaient à une famille recomposée (Figure 16).



La distribution de la structure familiale différait entre la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale (Tableau 9). La part d'élèves déclarant vivre dans une famille monoparentale était plus élevée à Bruxelles qu'en Wallonie. En revanche, la proportion d'élèves indiquant vivre en famille recomposée était plus élevée en Wallonie qu'à Bruxelles.

Par ailleurs, la proportion d'élèves indiquant vivre avec leurs deux parents diminuait avec le degré d'enseignement. Dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré, la proportion d'élèves vivant avec leurs deux parents était plus élevée dans l'enseignement général et technique de transition que dans l'enseignement technique de qualification ou professionnel. Celles des élèves issus de famille monoparentale ou recomposée étaient quant à elles moins élevées dans l'enseignement général que dans les deux autres filières d'enseignement (Tableau 9).

**T 9** Distribution de la structure familiale selon les caractéristiques scolaires et régionale

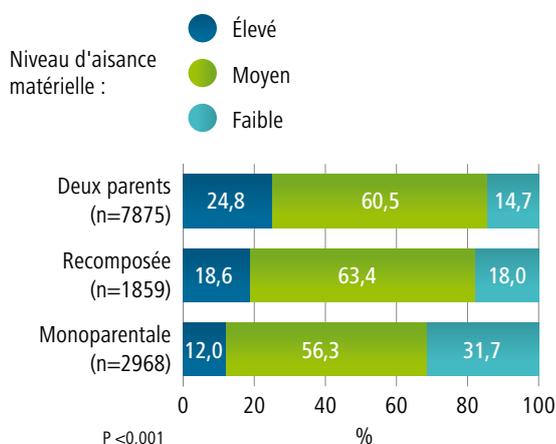
	n	Deux parents	Recomposée	Monoparentale	P-valeur
		%	%	%	
<b>Région</b>					
Bruxelles	3225	64,0	8,9	27,1	***
Wallonie	9762	61,3	16,1	22,6	
<b>Degré d'enseignement</b>					
5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> primaire	3814	67,6	12,8	19,5	***
1 <sup>er</sup> degré du secondaire	2855	63,3	14,1	22,6	
2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> degré du secondaire	6318	58,5	15,6	25,8	
<b>Orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire</b>					
Générale et Technique de transition	3901	64,3	13,3	22,4	***
Technique de qualification	1333	52,8	19,4	27,8	
Professionnelle	1084	49,2	17,4	33,3	

\*\*\*p<0,001

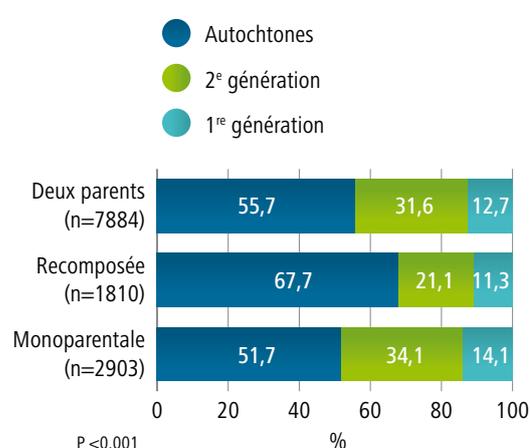
## Caractéristiques économiques selon la structure familiale

Les caractéristiques économiques variaient selon la structure familiale (Figures 17 et 18). Ainsi, la proportion d'élèves ayant un faible niveau d'aisance matérielle était la plus élevée chez les élèves issus de familles monoparentales, et la plus faible chez ceux vivant avec leurs deux parents, les élèves de familles recomposées se trouvant dans une position intermédiaire (Figure 17). *A contrario*, la part d'élèves ayant un niveau d'aisance matérielle élevée était plus importante chez les élèves vivant avec leurs deux parents que chez ceux appartenant à une famille monoparentale, les élèves de famille recomposée se trouvant à nouveau dans une position intermédiaire (Figure 17). Une situation analogue a été observée en ce qui concerne la situation des parents par rapport à l'emploi selon la structure de la famille (Figure 18).

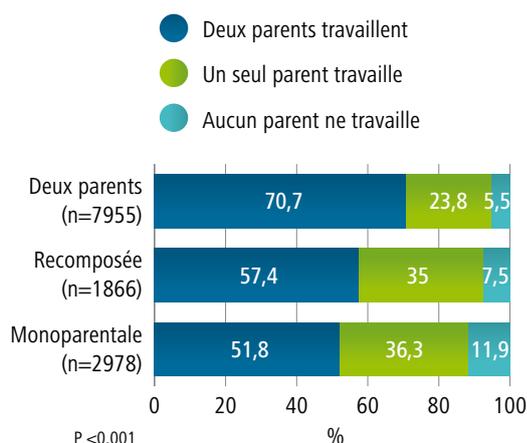
**F 17** Distribution du niveau d'aisance matérielle selon la structure familiale



**F 19** Distribution du statut migratoire de l'élève selon la structure familiale



**F 18** Distribution de la situation des parents par rapport à l'emploi selon la structure familiale

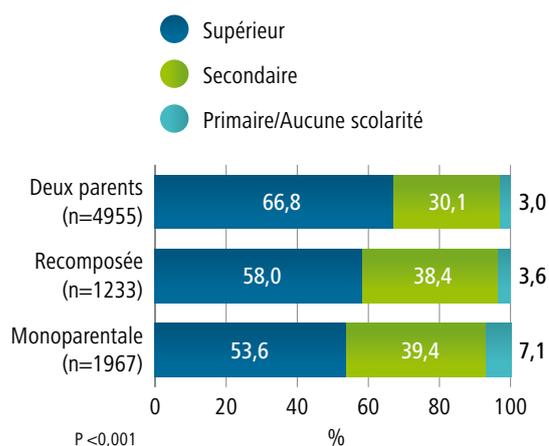


## Caractéristiques démographiques selon la structure familiale

Le statut migratoire des élèves variait selon la structure familiale. La proportion d'élèves autochtones était plus élevée chez les élèves issus de famille recomposée que chez ceux appartenant aux deux autres types de structure familiale (Figure 19). À l'inverse, la proportion d'élèves immigrés de 2<sup>e</sup> génération était moins élevée chez les élèves vivant en famille recomposée que chez ceux vivant dans les deux autres types de structures familiales. La proportion d'élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération ne variait pas selon la structure familiale (Figure 19).

Parmi les élèves de l'enseignement secondaire, avoir au moins un de ses parents ayant atteint un niveau d'études supérieures était davantage rapporté par les adolescents vivant avec leurs deux parents que par ceux issus de familles recomposées ou monoparentales (Figure 20). La proportion d'élèves dont les parents n'avaient jamais été scolarisés ou seulement jusqu'à l'école primaire était plus élevée chez les élèves issus d'une famille monoparentale que chez ceux provenant des deux autres types de famille (Figure 20).

**F 20** Distribution du niveau d'éducation des parents selon la structure familiale parmi les élèves de l'enseignement secondaire



## 5.2. MODE D'HÉBERGEMENT

Le mode d'hébergement a été abordé chez les élèves ne vivant pas avec leurs deux parents (38,1 % de l'échantillon) par le biais de deux questions. Premièrement, il leur était demandé : «Si ton père et ta mère ne vivent pas ensemble, as-tu une deuxième maison ou une deuxième famille ?». Deux modalités de réponses étaient proposées : «non, je n'ai pas de deuxième maison ou famille» ou «oui». Aux élèves ayant répondu qu'ils avaient une deuxième maison, il leur était demandé d'indiquer la fréquence à laquelle ils vivaient dans l'autre maison, et quatre modalités de réponse étaient proposées : «la moitié du temps», «régulièrement mais moins de la moitié du temps (le week-end par exemple)», «parfois» et «presque jamais».

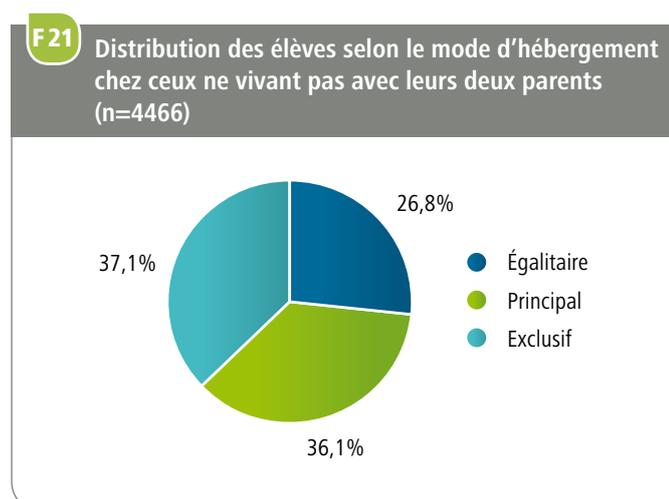
Le mode d'hébergement est un indicateur composé de trois catégories :

1. Hébergement égalitaire : l'élève a indiqué vivre la moitié du temps chez un de ses parents et l'autre moitié du temps chez l'autre parent ;
2. Hébergement principal : l'élève a déclaré avoir une autre famille et y vivre moins de la moitié du temps (régulièrement, parfois ou presque jamais) ;
3. Hébergement exclusif : l'élève a indiqué qu'il n'avait pas d'autre maison et de ce fait, il vit exclusivement chez l'un de ses parents.

Cette question a été développée pour l'enquête HBSIC internationale 2001-2002 comme question obligatoire [30]. Elle est ensuite devenue une question optionnelle au niveau international lors de l'enquête 2013-2014. Lors de la dernière vague d'enquête, cette question ne faisait plus partie des modules proposés dans le protocole international. Il a néanmoins été décidé de poser cette question en tant que question nationale en Belgique francophone. La compréhension de cette question a été évaluée en Belgique francophone lors du pré-test (cf. encadré 2).

### Distribution du mode d'hébergement

En 2018, parmi les élèves ne vivant pas avec leurs deux parents, plus d'un quart des élèves vivaient en hébergement égalitaire, 36,1 % en hébergement principal et 37,1 % en hébergement exclusif (Figure 21).



Le mode d'hébergement variait selon la région (Tableau 10). La proportion d'élèves en hébergement égalitaire était plus élevée en Wallonie qu'à Bruxelles. L'hébergement exclusif était quant à lui plus fréquemment observé à Bruxelles qu'en Wallonie. Par ailleurs, la proportion d'élèves en hébergement égalitaire diminuait avec le degré d'enseignement. Dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré, l'hébergement égalitaire était plus fréquemment

observé chez les élèves de l'enseignement général et technique de transition que dans les deux autres types d'enseignement. Les élèves vivant en hébergement exclusif étaient proportionnellement plus nombreux dans la filière professionnelle que dans les deux autres filières d'enseignement (Tableau 10).

**T 10** Distribution du mode d'hébergement selon les caractéristiques scolaires et régionales chez les élèves ne vivant pas avec leurs deux parents

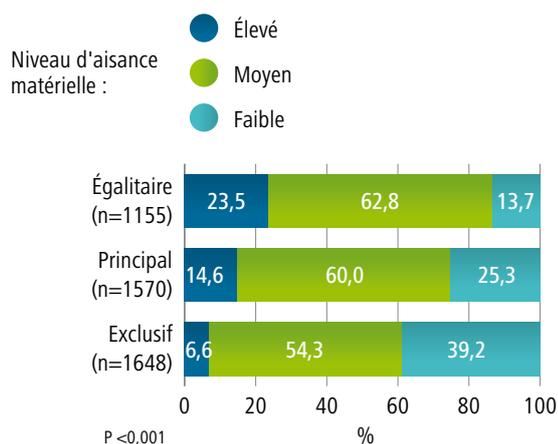
	n	Égalitaire %	Principal %	Exclusif %	P-valeur
<b>Région</b>					***
Bruxelles	1033	19,5	33,4	47,1	
Wallonie	3433	28,7	36,9	34,5	
<b>Degré d'enseignement</b>					***
5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> primaire	1121	35,9	33,9	30,2	
1 <sup>er</sup> degré du secondaire	957	27,3	36,0	36,7	
2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> degré du secondaire	2388	23,4	37,0	39,6	
<b>Orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire</b>					***
Générale et technique de transition	1320	31,1	37,2	31,7	
Technique de qualification	545	17,6	40,0	42,4	
Professionnelle	523	14,5	33,1	52,4	

\*\*\*p<0,001

## Caractéristiques économiques selon le mode d'hébergement

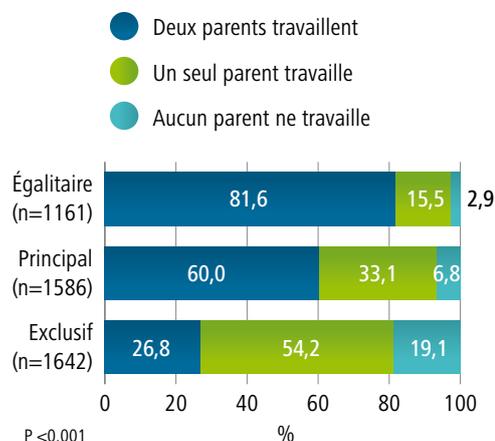
Des disparités économiques se marquent selon le mode d'hébergement des élèves ne vivant pas avec leurs deux parents (Figure 22). La proportion d'élèves ayant un faible niveau d'aisance matérielle était la plus élevée chez les adolescents vivant en hébergement exclusif, et la plus faible chez ceux en hébergement égalitaire, les élèves en hébergement principal se trouvant dans une situation intermédiaire. Un gradient inverse a été observé en ce qui concerne la proportion d'élèves ayant un niveau d'aisance matérielle élevé. Le pourcentage d'élèves ayant un niveau d'aisance matérielle moyen était plus faible chez les élèves vivant en hébergement exclusif que dans les deux autres types d'hébergement (Figure 22).

**F 22** Distribution du niveau d'aisance matérielle selon le mode d'hébergement chez les élèves ne vivant pas avec leurs deux parents



La proportion d'élèves déclarant que leurs deux parents travaillaient était la plus élevée chez les élèves en hébergement égalitaire et la plus faible chez ceux en hébergement exclusif, les élèves en hébergement principal se trouvant dans une situation intermédiaire (Figure 23). Un gradient inverse a été observé pour ce qui concerne le fait d'avoir un parent qui travaillait ou lorsqu'aucun parent ne travaillait (Figure 23).

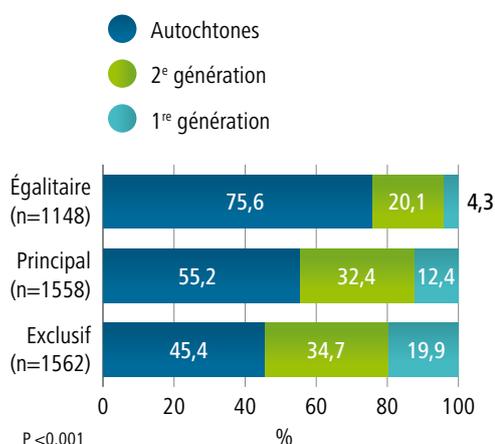
**F 23** Distribution de la situation par rapport à l'emploi des parents selon le mode d'hébergement chez les élèves ne vivant pas avec leurs deux parents



## Caractéristiques démographiques selon le mode d'hébergement

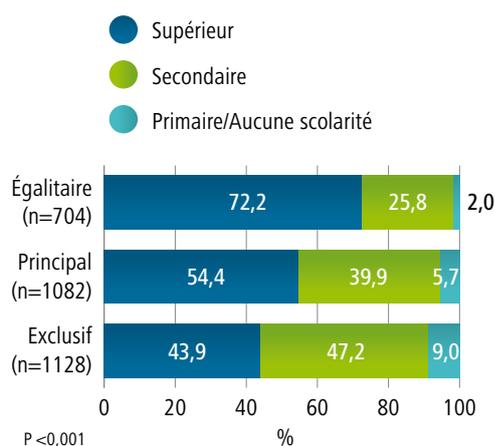
La proportion d'élèves autochtones était plus élevée chez les élèves en hébergement égalitaire que chez ceux vivant dans les deux autres formes d'hébergement (Figure 24). En revanche, la proportion d'élèves immigrés de 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> génération était plus faible chez les élèves en hébergement égalitaire que chez ceux en hébergement principal ou exclusif (Figure 24).

**F 24** Distribution du statut migratoire selon le mode d'hébergement chez les élèves ne vivant pas avec leurs deux parents



La proportion d'élèves dont au moins un des parents avait un niveau d'études supérieures était la plus élevée en hébergement égalitaire et la plus faible en hébergement exclusif, les élèves en hébergement principal se trouvant dans une situation intermédiaire (Figure 25). Un gradient inverse a été observé pour ce qui concerne les niveaux d'éducation secondaire et primaire (Figure 25).

**F 25** Distribution du niveau d'éducation des parents selon le mode d'hébergement chez les élèves ne vivant pas avec leurs deux parents



### Encadré 3 : Perception de la richesse familiale selon la composition familiale

De façon similaire à ce qui avait été observé avec le niveau d'aisance matérielle, la structure familiale (voir point 5.1) et le mode d'hébergement (voir point 5.2) étaient associés à la perception de la richesse familiale. Ainsi, les élèves vivant avec leurs deux parents se trouvaient dans la situation économique la plus favorable et ceux issus de famille monoparentale dans la situation économique la moins favorable, les élèves vivant en famille recomposée se trouvant dans une situation économique intermédiaire. Parmi les élèves ayant des parents séparés, percevoir sa famille comme financièrement (très) à l'aise était le plus fréquemment rapporté par les élèves vivant en hébergement égalitaire et le moins fréquemment rapporté par ceux en hébergement exclusif. Un gradient inverse a été observé en ce qui concerne le fait de percevoir sa famille comme n'étant pas financièrement à l'aise.

## 5.3. TAILLE DE LA FRATRIE

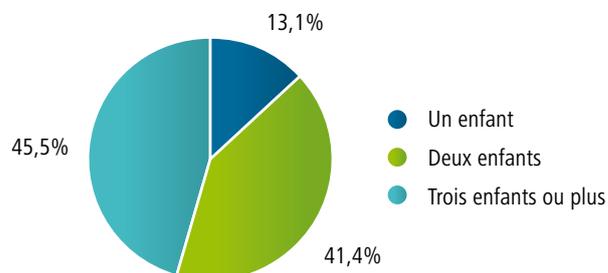
La taille de la fratrie a été définie en tenant compte du nombre total d'enfants vivant dans le même foyer que l'élève. Cet indicateur se base sur une définition assez large de la fratrie en tenant compte d'un part des (demi-)frères et (demi-)sœurs et d'autre part, des enfants des beaux-parents. Il était demandé à l'élève d'indiquer le nombre correspondant à sa situation pour chaque item : (1) frères, (2) sœurs, (3) demi-frères, (4) demi-sœurs, (5) enfants de la belle-mère, de la compagne du père ou de la mère et (6) enfants du beau-père, du compagnon de la mère ou du père. La taille de la fratrie a été obtenue en additionnant les nombres indiqués par l'élève aux différents items, et en y ajoutant un pour tenir compte de l'élève interrogé. Ensuite, la taille de la fratrie a été catégorisée en trois groupes : un enfant, deux enfants et trois enfants ou plus.

Il s'agit d'une question développée pour le versant belge francophone de l'enquête HBSC 2018. La compréhension de cette question a été testée auprès des élèves d'une classe de 6<sup>e</sup> primaire lors de la phase du pré-test en février 2018 (cf. encadré 2).

### Distribution de la taille de la fratrie

En Belgique francophone, 13,1 % des élèves étaient enfants uniques, 41,4 % appartenaient à une famille composée de deux enfants, et 45,5 % de trois enfants ou plus (Figure 26).

**F 26** Distribution des élèves selon la taille de la fratrie (n=11711)



La proportion d'élèves indiquant appartenir à une famille de trois enfants ou plus était plus élevée à Bruxelles qu'en Wallonie (Tableau 11). La part d'élèves issus d'une famille composée d'un enfant était plus élevée dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire que dans les degrés inférieurs, et *a contrario*, la proportion d'élèves appartenant à une

famille de trois enfants ou plus était moins élevée dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire que dans les deux autres degrés d'enseignement. Cette dernière était également plus élevée dans l'enseignement professionnel que dans les deux autres filières d'enseignement. En revanche, appartenir à une famille composée de deux enfants était moins fréquemment déclaré par les élèves de la filière professionnelle que par ceux des deux autres filières d'enseignement. Enfin, la proportion d'élèves issus d'une famille constituée d'un enfant ne variait pas selon l'orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré (Tableau 11).

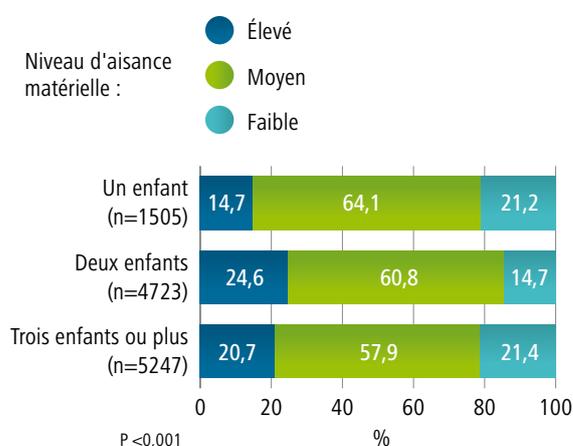
T 11 Distribution de la taille de la fratrie selon les caractéristiques scolaires et régionales					
	n	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus	P-valeur
		%	%	%	
<b>Région</b>					
Bruxelles	2899	12,1	37,9	50,0	*
Wallonie	8812	13,4	42,3	44,3	
<b>Degré d'enseignement</b>					
5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> primaire	3425	10,5	41,3	48,2	***
1 <sup>er</sup> degré du secondaire	2462	10,6	40,6	48,8	
2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> degré du secondaire	5824	15,4	41,7	42,9	
<b>Orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire</b>					
Générale et technique de transition	3680	14,4	44,5	41,2	***
Technique de qualification	1187	16,4	42,3	41,2	
Professionnelle	957	17,2	32,5	50,3	

\*p<0,05 ; \*\*\*p<0,001

## Caractéristiques économiques selon la taille de la fratrie

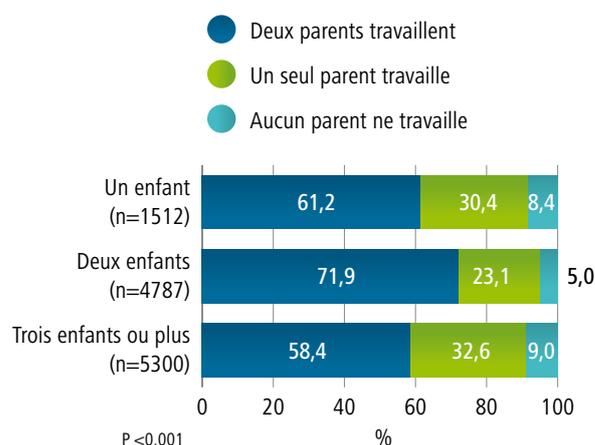
La proportion d'élèves ayant un niveau d'aisance matérielle élevée était plus faible chez les élèves issus de familles composées d'un enfant que chez ceux appartenant à une famille d'au moins deux enfants (Figure 27). Un faible niveau d'aisance matérielle était plus fréquemment observé chez les élèves issus d'une famille composée d'un enfant ou d'une famille de trois enfants ou plus que chez les élèves appartenant à des familles composées de deux enfants (Figure 27).

F 27 Distribution du niveau d'aisance matérielle selon la taille de la fratrie



La situation des parents par rapport à l'emploi était similaire entre les familles composées d'un enfant et les familles de trois enfants ou plus (Figure 28). Avoir deux parents qui travaillaient était plus fréquemment rapporté par les élèves issus d'une famille composée de deux enfants que par ceux appartenant à des familles constituées d'un enfant ou d'au moins trois enfants (Figure 28).

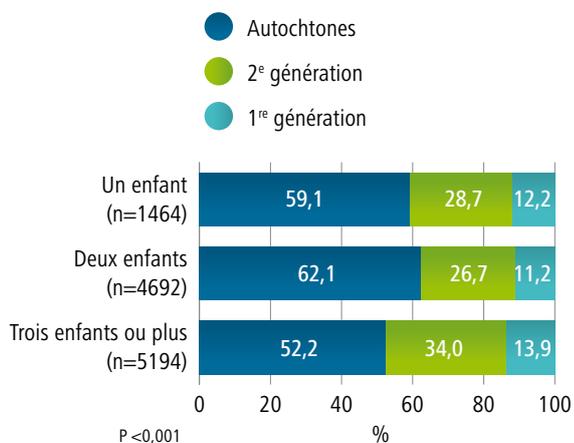
F 28 Distribution de la situation des parents par rapport à l'emploi selon la taille de la fratrie



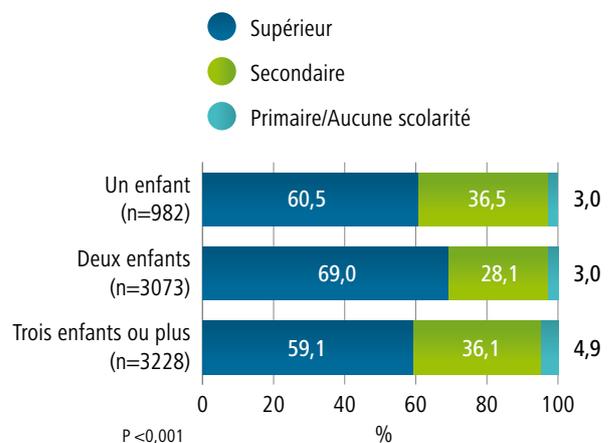
## Caractéristiques démographiques selon la taille de la fratrie

La proportion d'élèves autochtones était moins élevée dans les familles de trois enfants ou plus que dans les familles composées d'un ou deux enfants (Figure 29). La proportion d'élèves issus de la 2<sup>e</sup> génération était plus élevée chez les élèves appartenant à une famille de trois enfants ou plus que chez ceux appartenant à une fratrie de taille plus petite. La proportion d'élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération ne variait pas selon la taille de la fratrie (Figure 29).

**F 29** Distribution du statut migratoire selon la taille de la fratrie



**F 30** Distribution du niveau d'éducation des parents selon la taille de la fratrie



# 6. RELATIONS FAMILIALES

## 6.1. PERCEPTION DU SOUTIEN FAMILIAL

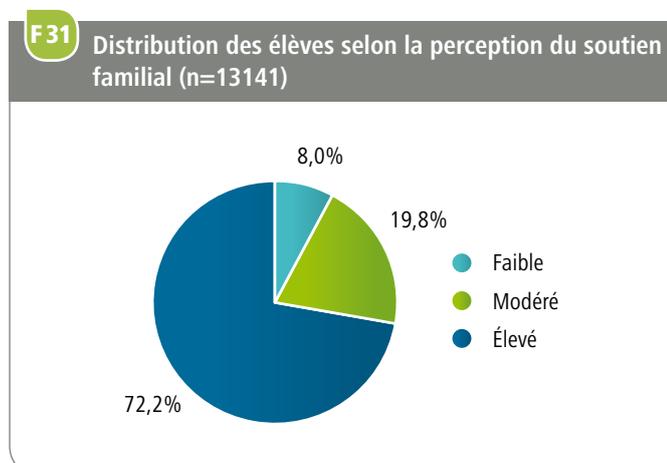
L'indicateur décrivant la perception du soutien familial a été construit à partir de quatre affirmations issues de l'échelle «*Multidimensional Scale of Perceived Social Support*» (MSPSS, échelle multidimensionnelle du soutien social perçu) [31]. Elles étaient les suivantes : «Ma famille essaie vraiment de m'aider», «Je trouve le réconfort et le soutien dont j'ai besoin auprès de ma famille», «Je peux parler de mes problèmes avec ma famille» et «Ma famille est prête à m'aider à prendre des décisions». Pour chaque affirmation, les élèves avaient la possibilité d'indiquer leur accord ou désaccord grâce à une échelle de sept modalités allant de 1 «pas du tout d'accord» à 7 «tout à fait d'accord».

Des points ont été attribués pour chaque question, de 1 à 7, selon les réponses obtenues. Pour chaque élève interrogé, les points de ces quatre items ont été sommés, et cette somme a ensuite été divisée par quatre, le nombre de questions composant l'échelle. Lorsque le score obtenu était compris entre 1 et 2,9, le soutien familial était considéré comme faible, entre 3 et 5 il était classé comme modéré et entre 5,1 et 7, comme élevé [31].

L'échelle MSPSS a montré de bonnes validité et fiabilité. Elle est d'ailleurs utilisée dans une large gamme d'études. Sa longueur et son utilisation pour évaluer la perception du soutien familial sont applicables pour la population des adolescents, et ce au sein de différentes populations (groupes d'âges, origine ethnique) [31, 32].

### Distribution de la perception du soutien familial

En 2018, les trois-quarts des élèves déclaraient percevoir un soutien élevé au sein de leur famille (72,2 %). Pour 19,8 % des élèves, ce soutien était considéré comme modéré et 8,0 % d'entre eux le percevaient comme faible (Figure 31).



La perception du soutien familial ne variait pas selon la région (Tableau 12). En revanche, elle variait selon le degré d'enseignement et l'orientation scolaire. Ainsi, la proportion d'élèves qui percevaient bénéficier d'un soutien familial élevé diminuait entre la 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> primaire et le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire. Les proportions d'élèves du 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré qui percevaient le soutien familial comme faible étaient les plus importantes dans l'enseignement technique de qualification et professionnel. À l'inverse, la proportion d'élèves percevant un soutien familial élevé était plus importante dans l'enseignement général et technique de transition et l'enseignement professionnel que dans l'enseignement technique de qualification (Tableau 12).

**T 12** Distribution de la perception du soutien familial selon les caractéristiques scolaires et régionales

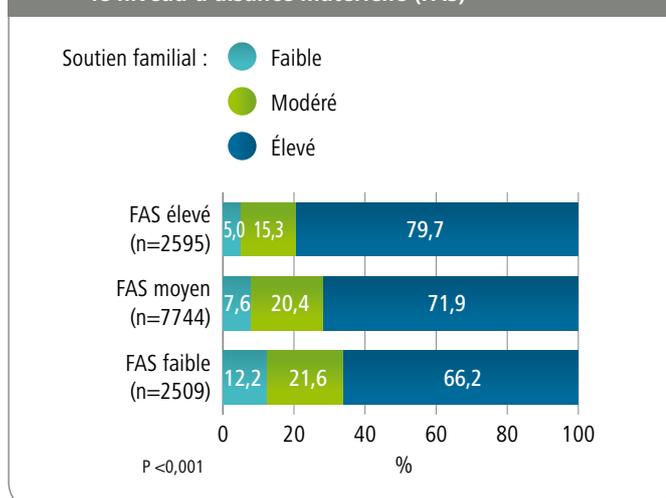
	n	Faible	Modéré	Élevé	P-valeur
		%	%	%	
<b>Région</b>					
Bruxelles	3247	7,9	18,5	73,6	NS
Wallonie	9894	8,0	19,8	72,2	
<b>Degré d'enseignement</b>					
5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> primaire	3885	5,5	12,0	82,5	***
1 <sup>er</sup> degré du secondaire	2853	8,1	15,5	76,4	
2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> degré du secondaire	6403	9,1	24,9	66,1	
<b>Orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire</b>					
Générale et Technique de transition	3946	6,5	25,5	68,0	***
Technique de qualification	1331	13,0	26,4	60,6	
Professionnelle	1126	11,6	21,2	67,2	

\*\*\*p<0,001 ; NS : non significatif

## Perception du soutien familial selon les caractéristiques économiques

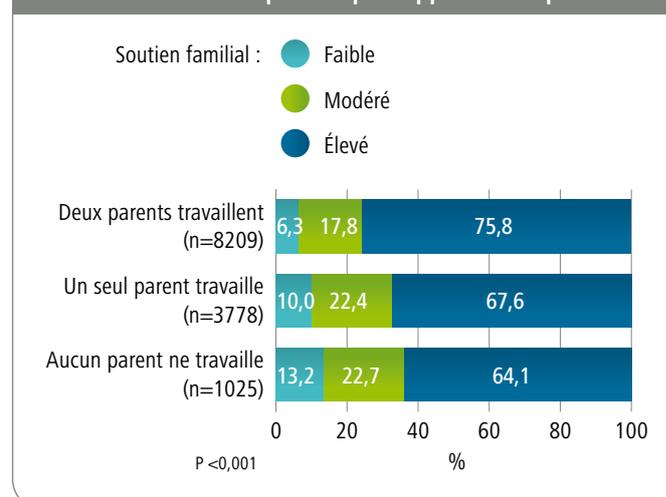
La perception du soutien familial variait selon le niveau d'aisance matérielle ainsi que selon la situation des parents par rapport à l'emploi (Figures 32 et 33). La proportion d'élèves qui percevaient un soutien familial élevé était plus importante chez les élèves issus de familles ayant un niveau d'aisance matérielle élevé, cette proportion diminuant à mesure que le niveau d'aisance matérielle diminuait. Un gradient inverse était observé pour les élèves percevant un soutien familial faible ou modéré (Figure 32).

**F 32** Distribution de la perception du soutien familial selon le niveau d'aisance matérielle (FAS)



La proportion d'élèves qui bénéficiaient d'un soutien familial élevé était plus importante chez les élèves dont les deux parents travaillaient, et plus faible lorsqu'aucun parent ne travaillait, les élèves dont l'un des parents travaillait se trouvant dans une situation intermédiaire (Figure 33). Un gradient inverse a été observé pour d'un faible soutien familial perçu (Figure 33).

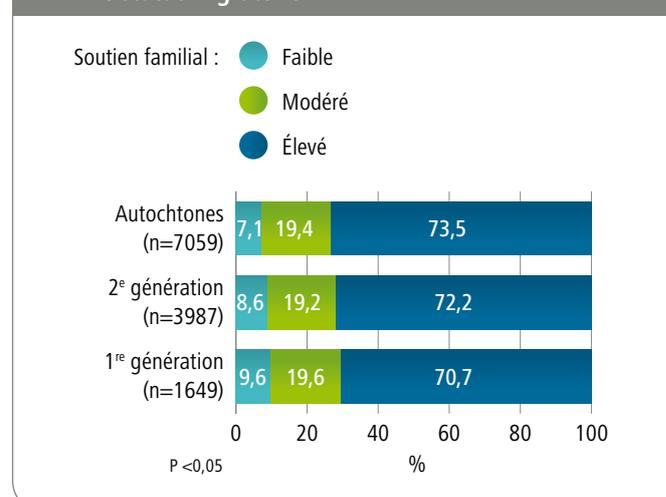
**F 33** Distribution de la perception du soutien familial selon la situation des parents par rapport à l'emploi



## Perception du soutien familial selon les caractéristiques démographiques

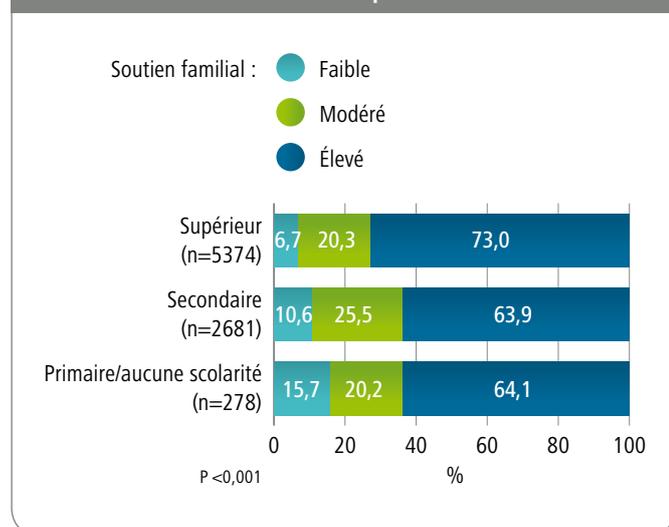
La perception du soutien familial était similaire entre les élèves autochtones, immigrés de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> génération (Figure 34). La proportion d'élèves percevant un soutien familial élevé était la plus élevée parmi les élèves autochtones, et la plus faible parmi les élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération, reflétant un gradient, bien que discret (Figure 34).

**F 34** Distribution de la perception du soutien familial selon le statut migratoire



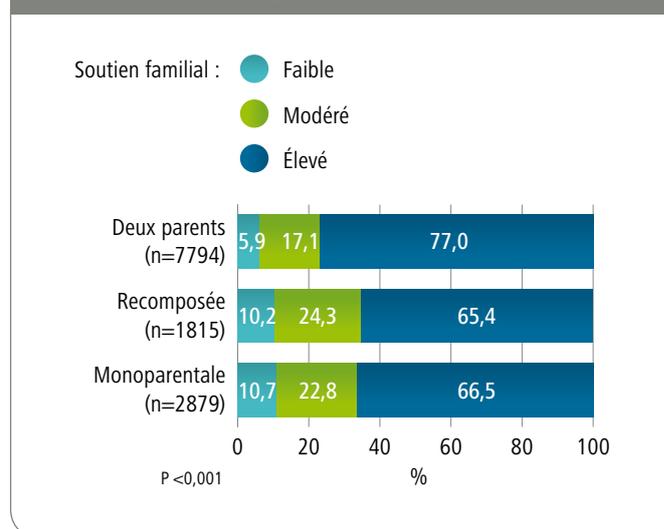
La perception du soutien familial variait selon le plus haut niveau d'éducation atteint par les parents (Figure 35). Les élèves dont les parents n'avaient pas été scolarisés ou seulement à l'école primaire étaient proportionnellement plus nombreux que les autres à percevoir un soutien familial faible et cette proportion diminuait à mesure que le plus haut niveau d'éducation atteint par les parents augmentait. En revanche, les élèves dont au moins un des parents avait fait des études supérieures déclaraient plus fréquemment percevoir un soutien familial élevé que les deux autres catégories, dont les proportions étaient similaires entre les élèves (Figure 35).

**F 35** Distribution de la perception du soutien familial selon le niveau d'éducation des parents



La proportion d'élèves qui percevaient un soutien familial élevé était plus importante chez les élèves qui vivaient avec leurs deux parents que chez ceux vivant dans d'autres types de famille (Figure 36). Elle était similaire entre les élèves qui déclaraient vivre dans une famille recomposée et ceux en famille monoparentale (Figure 36).

**F 36** Distribution de la perception du soutien familial selon la structure familiale



#### Encadré 4 : Perception du soutien familial selon le mode d'hébergement

Comme attendu, le soutien familial variait selon le mode d'hébergement des élèves ne vivant pas avec leurs deux parents. Percevoir un soutien familial élevé était le plus souvent rapporté par les élèves vivant en hébergement égalitaire et le moins souvent rapporté par ceux vivant en hébergement exclusif, les élèves en hébergement principal se trouvant dans une position intermédiaire. L'inverse a été constaté en ce qui concerne la perception d'un faible soutien familial.

## 6.2. FACILITÉ DE COMMUNICATION ENTRE L'ÉLÈVE ET SES PARENTS

La facilité de communication entre l'élève et ses parents a été mesurée à l'aide de la question suivante : «Quand quelque chose te tracasse vraiment, est-ce facile pour toi d'en parler aux personnes suivantes ?». Les personnes mentionnées étaient le père, la mère, la belle-mère (compagne du père ou de la mère) et le beau-père (compagnon de la mère ou du père). Les élèves avaient la possibilité de choisir parmi cinq modalités de réponse : «très facile», «facile», «difficile» «très difficile» et «je ne vois pas ou je n'ai pas cette personne». Ensuite, les modalités de réponse «très facile» et «facile» ont été regroupées en communication «facile», et les modalités «difficile» et «très difficile» en communication «difficile».

La facilité de communication se décline en trois catégories :

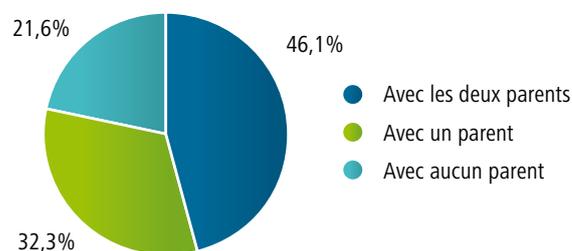
1. Facile avec les deux parents ;
2. Facile avec l'un des deux parents : la communication est facile avec un parent et difficile avec l'autre, ou la communication est facile avec un parent et l'élève ne voit pas ou n'a pas l'autre personne, ou la communication est facile avec un parent et la réponse est manquante pour l'autre ;
3. Facile avec aucun parent : la communication est difficile avec les deux parents, ou la communication est difficile avec un parent et l'élève ne voit pas ou n'a pas l'autre personne dans sa vie, ou la communication est difficile avec un parent et la réponse est manquante pour l'autre.

La question de la facilité de la communication a été développée dans le cadre de l'enquête HBSC et a été utilisée pour la première fois lors de l'enquête de 1985-1986. Une précision a été ajoutée pour les rôles de belle-mère et beau-père dans la version 2017-2018 de l'enquête afin d'être plus inclusif en ce qui concerne les différentes configurations familiales vécues par l'élève [25]. Cette question, ainsi que sa version longue, ont été validées auprès d'adolescents et montrent une très bonne fiabilité en Pologne [25].

### Distribution de la facilité de communication entre l'élève et ses parents

En Belgique francophone, près de la moitié des élèves avait une communication facile avec leurs deux parents (46,1 %), un tiers avec un seul parent (32,3 %) et pour 21,6 % des élèves, la communication n'était facile avec aucun de leurs parents (Figure 37).

**F 37** Distribution des élèves selon la facilité de communication avec leurs parents (n=13204)



En 2018, la facilité de communication entre l'élève et ses parents ne variait pas selon la région ni l'orientation scolaire (Tableau 13). En revanche, elle variait selon le degré d'enseignement. Ainsi, avoir une communication facile avec ses deux parents était plus fréquemment rapporté par les élèves de 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> primaire que par ceux du 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire, ceux du 1<sup>er</sup> degré du secondaire se trouvant dans une situation intermédiaire. *A contrario*, plus le degré d'enseignement augmentait, plus la proportion d'élèves n'ayant de facilité à communiquer avec aucun parent augmentait (Tableau 13).

**T 12** Distribution de la perception du soutien familial selon les caractéristiques scolaires et régionale

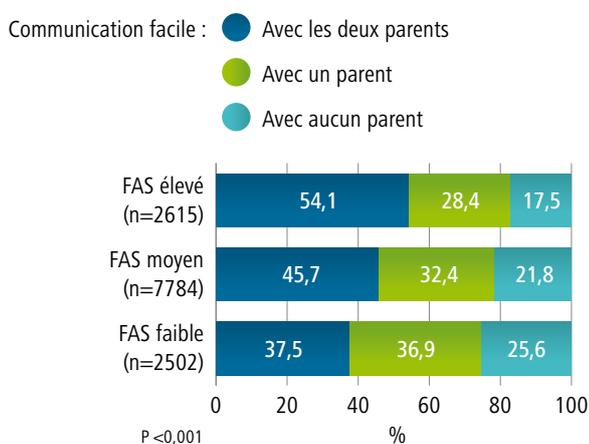
	n	Avec les deux parents %	Avec un parent %	Avec aucun parent %	P-valeur
<b>Région</b>					NS
Bruxelles	3293	47,1	30,5	22,4	
Wallonie	9911	45,8	32,8	21,4	
<b>Degré d'enseignement</b>					***
5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> primaire	3941	59,3	26,4	14,2	
1 <sup>er</sup> degré du secondaire	2868	51,1	30,3	18,6	
2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> degré du secondaire	6395	37,6	35,9	26,5	
<b>Orientation scolaire dans le 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degré du secondaire</b>					NS
Générale et Technique de transition	3942	38,7	34,0	27,3	
Technique de qualification	1336	36,9	37,9	25,1	
Professionnelle	1117	35,1	38,8	26,1	

\*\*\*p<0,001 ; NS : non significatif

## Facilité de communication entre l'élève et ses parents selon les caractéristiques économiques

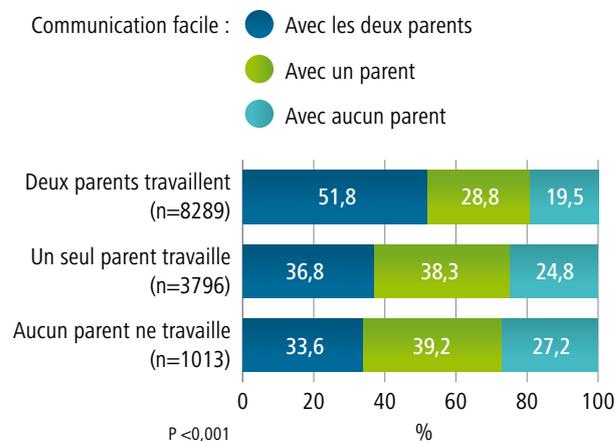
La facilité de communication entre l'élève et ses parents variait selon les caractéristiques économiques. La proportion d'élèves qui déclaraient une communication facile avec leurs deux parents était la plus importante chez les élèves dont le niveau d'aisance matérielle était élevé, et la plus faible lorsque le niveau d'aisance matérielle était faible. Un gradient inverse était observé lorsque la communication n'était facile avec aucun parent (Figure 38).

**F 38** Distribution de la facilité de communication entre l'élève et ses parents selon le niveau d'aisance matérielle (FAS)



La distribution de la facilité de communication était similaire entre les élèves dont un seul parent travaillait et ceux dont aucun parent ne travaillait (Figure 39). La proportion d'élèves qui déclaraient une communication facile avec les deux parents était plus élevée parmi les élèves dont les deux parents travaillaient que parmi les élèves dont un seul parent travaillait ou dont aucun parent ne travaillait (Figure 39).

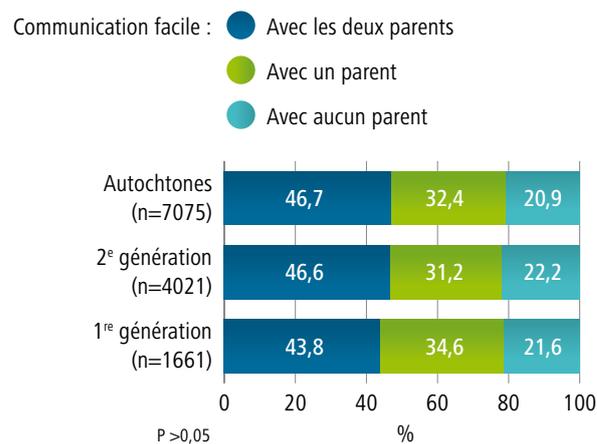
**F 39** Distribution de la facilité de communication entre l'élève et ses parents selon la situation des parents par rapport à l'emploi



## Facilité de communication entre l'élève et ses parents selon les caractéristiques démographiques

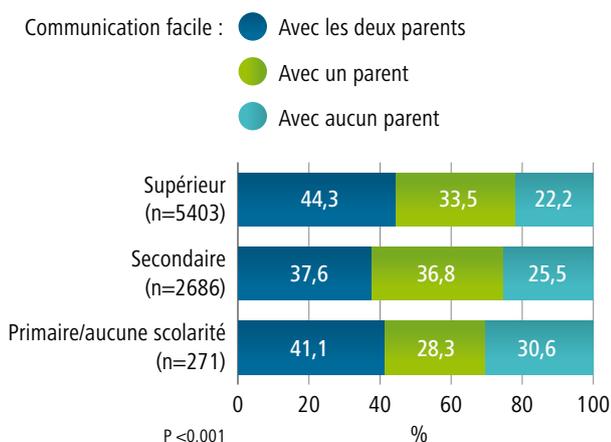
La facilité de communication entre l'élève et ses parents ne variait pas selon le statut migratoire (Figure 40).

**F 40** Distribution de la facilité de communication entre l'élève et ses parents selon le statut migratoire



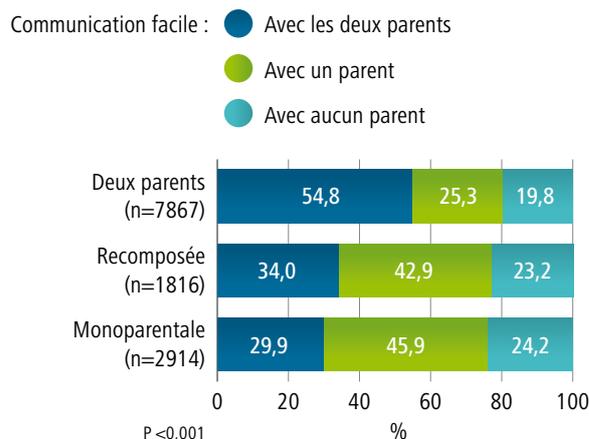
La proportion d'élèves dont la communication n'était facile avec aucun parent était plus élevée chez les élèves dont les parents étaient allés à l'école primaire ou n'avaient pas été scolarisés que pour les deux autres catégories (Figure 41). En revanche, les élèves dont au moins un des parents avait fait des études supérieures déclaraient plus fréquemment une communication facile avec les deux parents que les autres élèves dont le plus haut niveau d'études atteint par les parents était inférieur (Figure 41).

**F 41** Distribution de la facilité de communication entre l'élève et ses parents selon le niveau d'éducation des parents



La proportion d'élèves dont la communication était facile avec les deux parents était la plus élevée chez les élèves qui vivaient avec leurs deux parents, suivie par ceux issus d'une famille recomposée, puis par ceux qui vivaient dans une famille monoparentale. Les proportions de la facilité de communication avec un seul parent ou aucun parent ne variaient pas selon le fait de vivre dans une famille recomposée ou monoparentale (Figure 42).

**F 42** Distribution de la facilité de communication entre l'élève et ses parents selon la structure familiale



### Encadré 5 : Relations familiales selon la perception de la richesse familiale

La qualité des relations familiales variait selon la richesse familiale perçue et ce, de façon analogue à ce qui avait été observé avec le niveau d'aisance matérielle (voir point 6). Ainsi, les proportions d'élèves percevant un soutien familial élevé et ayant une communication facile avec les deux parents augmentaient avec la richesse familiale perçue.

## 7. DISCUSSION

Le premier objectif de cette brochure était de documenter les conditions de vie des adolescents scolarisés en Belgique francophone en 2018. Actuellement, peu de données sur les conditions de vie de ces adolescents existent car ces données sont, la plupart du temps, récoltées au niveau du ménage des adolescents ou via les données administratives de leurs parents [4, 5]. En Belgique, le versant belge de l'enquête «*European Union Statistics on Income and Living Conditions*» (EU-SILC) coordonnée par Eurostat est la principale source de données utilisées pour décrire les conditions de vie des individus et des ménages. Cette enquête a pour objectif de dresser un état de lieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale aux niveaux national et européen [4]. Elle fournit également quelques données sur les conditions de vie des enfants et adolescents, mais elles ne sont pas compilées pour présenter de façon globale et systématique leurs conditions de vie. Une des forces de cette brochure est donc de rassembler dans un seul document les différents aspects caractérisant les conditions de vie des adolescents de Belgique francophone, en partant de leur point de vue.

Selon la Banque carrefour de la sécurité sociale, la proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant dans un foyer sans revenu du travail était estimée à 12,3 % en Wallonie en 2018 [33] et à 16,2 % à Bruxelles en 2016 [34]. Ces proportions sont plus élevées que celles obtenues dans le cadre de l'enquête HBSC 2018. En effet, la proportion d'élèves indiquant qu'aucun de leurs parents ne travaillaient était de 6,7 % en Wallonie et de 11,3 % à Bruxelles. Différents éléments pourraient expliquer cette différence. La probabilité de ne pas travailler est, en Belgique, plus élevée pour les mères d'enfants de moins de 6 ans que pour celles ayant des enfants plus âgés [35]. Dans notre enquête, les élèves interrogés sont âgés de 10 ans ou plus, ce qui laisse penser que les mères ont pu avoir repris un emploi une fois les enfants scolarisés et devenus de plus en plus autonomes. Ensuite, cet indicateur, calculé à partir des données administratives, tient compte uniquement de la situation professionnelle des adultes qui sont domiciliés à la même adresse que l'enfant, alors que dans le cadre de l'enquête HBSC, les élèves ont répondu aux questions relatives à la situation de leurs parents vis-à-vis de l'emploi, qu'ils vivent ou non avec leurs deux parents. Ainsi, prenons l'exemple d'un élève dont les parents sont séparés et qui vit principalement avec sa mère qui ne travaille pas mais dont le père travaille : il sera considéré sur base des données administratives comme vivant dans un ménage sans revenu, alors que dans le cadre de l'enquête HBSC, il sera considéré

comme «ayant un parent qui travaille». Quelle que soit la source de données, des disparités régionales sont retrouvées avec une situation plus favorable en Wallonie qu'en Région bruxelloise [33, 34].

En 2018, le taux d'emploi était plus élevé chez les parents des adolescents scolarisés en Belgique francophone que parmi la population âgée de 20-64 ans résidant en Wallonie et à Bruxelles. En 2018, 74,2 % des adolescents déclaraient que leur mère travaillait et 84,8 % rapportaient que leur père avait un emploi alors qu'en Wallonie et à Bruxelles, le taux d'emploi était inférieur à 60 % chez les femmes en âge de travailler (Bruxelles : 56,6 % - Wallonie 59,3 %) et inférieur à 70 % chez les hommes (Bruxelles : 66,3 % - Wallonie 68,2 %) [36]. Il semble donc que la situation professionnelle des parents d'adolescents soit plus favorable que celle de la population générale, avec ou sans enfant. Ces différences peuvent aussi être expliquées par la prise en compte de personnes plus jeunes dans le calcul du taux d'emploi en population générale. Celui-ci est en effet assez faible chez les personnes dans la vingtaine en raison de la poursuite d'études supérieures.

Par ailleurs, l'enquête HBSC montre que le niveau d'éducation des parents est associé aux caractéristiques économiques des élèves scolarisés en Belgique francophone. Ainsi, la proportion d'élèves ayant un faible niveau d'aisance matérielle augmentait lorsque le niveau d'éducation des parents diminuait. Bien que ce ne soient pas exactement les mêmes indicateurs du niveau socioéconomique, ce phénomène a déjà été documenté par l'enquête EU-SILC en 2018 pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans vivant en Belgique [4]. Dans le cadre de l'enquête EU-SILC, le taux de privation matérielle était utilisé pour décrire le niveau économique des adolescents. Cet indicateur regroupe les adolescents vivant dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre «biens et services» parmi une liste de 17 comme par exemple, remplacer les vêtements usés par des neufs, manger des fruits et légumes chaque jour ou partir une semaine en vacances par an [37].

En ce qui concerne la situation des parents vis-à-vis de l'emploi, l'enquête HBSC montre que la proportion d'élèves dont les deux parents travaillaient augmentait avec le niveau d'éducation des parents, ce qui était attendu [10]. Il est cependant intéressant de pointer que l'ampleur des disparités relatives au taux d'emploi entre les personnes ayant le niveau

d'éducation le plus élevé et celles ayant le niveau d'éducation le moins élevé, était plus importante en population générale que parmi les parents d'adolescents de Belgique francophone. Le taux d'emploi des mères était deux fois plus élevé (ratio : 2,05) chez les élèves dont la mère a fait des études supérieures par rapport à ceux dont la mère n'avait pas été scolarisés ou seulement jusqu'à l'école primaire. En population générale, l'ampleur de ces disparités relatives au taux d'emploi entre les femmes ayant un niveau étude élevé et celles dont ce niveau est faible était d'environ 2,50<sup>5</sup> (Bruxelles : 2,46 - Wallonie : 2,57). En ce qui concerne le taux d'emploi masculin, celui des pères des élèves scolarisés en Belgique francophone était 1,31 fois plus élevé chez les élèves dont le père a fait des études supérieures par rapport à ceux dont le père n'avait pas été scolarisé ou jusqu'à l'école primaire alors qu'en population générale, l'ampleur de ces disparités était d'environ 1,70<sup>5</sup> (Bruxelles : 1,64 - Wallonie : 1,80).

En Belgique, l'association entre le niveau socioéconomique des personnes et le statut migratoire reste peu documentée [38]. Les relations entre migration et niveau socioéconomique sont en général analysées sous le prisme de la nationalité. En revanche, les effets du statut migratoire sur l'intégration dans le marché de l'emploi ou le système scolaire sont davantage documentés [38]. En 2018, Eurostat pointait que le taux d'enfants (0-17 ans) menacés de pauvreté<sup>6</sup> était plus élevé chez les enfants dont les parents n'ont pas la nationalité belge (40 %) que chez ceux ayant des parents belges (14 %) [4].

L'enquête HBSC montre ainsi un gradient du niveau économique des élèves selon leur statut migratoire ; le risque de présenter un faible niveau d'aisance matérielle était le plus élevé chez les élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération et le plus faible chez les élèves autochtones. Elle montre également que la situation professionnelle des parents vis-à-vis de l'emploi était associée au statut migratoire des élèves. La proportion d'élèves ayant leurs deux parents qui travaillaient était plus élevée chez les élèves autochtones (72,6 %) que chez ceux issus de la migration (1<sup>re</sup> génération : 53,0 % - 2<sup>e</sup> génération : 53,9 %). L'enquête sur les «Forces de travail» (Eurostat) a également décrit des disparités dans l'intégration du marché du travail selon le statut migratoire ; le taux d'emploi était plus élevé chez les autochtones (71,1 %) que chez les personnes immigrées de 1<sup>re</sup> génération (59,5 %) et de 2<sup>e</sup> génération (56,8 %) [40]. Il est intéressant de pointer que ces disparités relatives à la population générale sont de même ampleur que celles observées chez les élèves scolarisés en Belgique francophone. Différents éléments

peuvent expliquer un taux d'emploi plus faible des immigrés de 1<sup>re</sup> génération : les difficultés pour obtenir l'équivalence des diplômes, une faible connaissance d'une des langues nationales, un réseau social peu étendu, et la discrimination [11]. Un niveau d'éducation plus faible peut être en partie à l'origine des disparités face à l'emploi entre les autochtones et les immigrés de 2<sup>e</sup> génération [11]. Le système éducatif belge, caractérisé par des disparités scolaires selon le statut migratoire [41], limite l'opportunité pour les personnes issues de la migration d'accéder aux études supérieures [11].

En 2018, un élève sur cinq vivait dans une famille monoparentale et un sur six, dans une famille recomposée. Ces proportions sont similaires à celles observées dans l'enquête sur les besoins des parents menée en 2018 par La Ligue des Familles en Wallonie et à Bruxelles [42]. Comme cela a déjà été largement documenté, l'enquête HBSC rappelle que les adolescents de familles monoparentales vivent dans des conditions socioéconomiques moins favorables que ceux issus d'autres types de famille [43]. Plusieurs facteurs contribuent à comprendre ce constat. Dans une société où un ménage à deux revenus est devenu la norme pour élever des enfants, il peut être difficile de «s'en sortir» avec un seul revenu [44]. De plus, les parents en situation de monoparentalité rencontrent plus de difficultés pour accéder au marché du travail. L'un des obstacles à l'accès au marché du travail est le manque de milieux d'accueil des enfants et adolescents (crèches, garderies, études surveillées, activités extrascolaires...) à des prix abordables [43]. Par ailleurs, les conditions de vie des familles recomposées font l'objet de trop peu d'attention [42]. L'enquête HBSC souligne que ces familles se trouvent dans une situation économique intermédiaire, plus favorable que celle des familles monoparentales, mais moins favorable que celles composées des deux parents. Il reste également intéressant de souligner que la proportion de familles recomposées était deux fois plus importante en Wallonie qu'à Bruxelles.

En Belgique francophone, il n'existe pas de données sur les modes d'hébergement des enfants suite à la séparation de leurs parents. Selon notre enquête, parmi les élèves ayant des parents séparés, un quart vivait en hébergement égalitaire, près d'un tiers en hébergement principal et autant en hébergement exclusif. Les conditions de vie des adolescents vivant en hébergement égalitaire étaient plus favorables que celles des adolescents vivant dans les deux autres modes d'hébergement. Des travaux antérieurs menés en Flandre et dans d'autres pays ont également montré des disparités sociodémographiques en fonction du mode d'hébergement instauré [45, 46]. Les parents en hébergement égalitaire étaient davantage susceptibles d'avoir un niveau d'étude plus élevé et de percevoir un revenu supérieur, que ceux optant pour les deux autres modes d'hébergement. En effet, la mise en place d'un hébergement égalitaire nécessite des moyens financiers dus aux surcoûts liés au logement, aux transports, à l'équipement éventuellement en double des affaires domestiques, des vêtements, des jouets et de l'ameublement [45, 46]. En outre, au niveau relationnel, les parents optant

5 Ratio calculé, dans le cadre de cette brochure, sur base des données de l'enquête sur les forces de travail (EFT). Cette enquête est également réalisée dans les États membres de l'UE et est coordonnée par EUROSTAT, le service statistique de l'Union européenne. Statbel, en charge du versant belge de cette enquête met les données à disposition sur internet : <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=1a757232-67e0-46e0-b6d0-6c9a7e0b8ef1>

6 Trois indicateurs sont utilisés pour identifier les enfants menacés de pauvreté : 1) le seuil de pauvreté défini par le fait de vivre dans un ménage dont le revenu disponible est inférieur à 60 % du revenu médian au niveau national, 2) la privation matérielle et 3) le fait de vivre dans un ménage à très faible d'intensité de travail [39].

pour l'hébergement égalitaire présentait un degré élevé de coopération et un faible niveau de conflits [45].

Un autre objectif de cette brochure était de décrire les relations familiales telles que perçues par les adolescents. Nos résultats montrent que près de la moitié des élèves ont une communication facile avec leurs deux parents, et qu'environ sept élèves sur dix percevaient un soutien élevé de la part de leur famille, plaçant ainsi les élèves de Belgique francophone dans la moyenne de l'ensemble des pays ayant participé à l'enquête HBSC internationale en 2018 (Garçons : 73 % - Filles : 71 %) [23]. Des disparités économiques et sociales concernant les relations familiales ont également été observées. Ces disparités socioéconomiques ont déjà été mises en évidence dans d'autres études [8, 22]. Il est toutefois intéressant de noter que les relations familiales ne variaient pas selon le statut migratoire des élèves. Une étude menée aux États-Unis montrait que la majorité des adolescentes immigrées décrivaient les relations avec leurs parents comme excellentes et que d'après elles, ces relations s'étaient améliorées suite à leur arrivée aux États-Unis. En outre, les liens avec leurs frères et sœurs s'étaient également renforcés [47].

Dans notre étude, la qualité des relations familiales était en outre associée à la structure familiale : les adolescents vivant avec leurs deux parents étaient plus enclins à percevoir un soutien familial élevé et à avoir une communication facile avec leurs deux parents. Ce constat, attendu, a déjà été observé dans d'autres études [48, 49]. Les parents en situation de monoparentalité devant assurer l'organisation familiale seuls peuvent être moins disponibles pour des moments d'échanges et de communication [48]. La présence d'un beau-parent peut quant à elle compromettre la qualité de la relation entre l'adolescent et son parent. Il a été montré que les adolescents vivant en famille recomposée passaient moins de temps avec leurs parents que ceux vivant avec leurs deux parents, et que ces moments avaient tendance à être moins perçus comme agréables [49].

## 8. CONCLUSION

Cette brochure fournit une vue détaillée des conditions de vie familiale des adolescents scolarisés en Belgique francophone et met en lumière les liens entre les différentes composantes de l'environnement familial. Nos analyses montrent que les difficultés économiques touchaient plus fréquemment les adolescents dont les parents avaient un faible niveau d'éducation, les élèves immigrés de 1<sup>re</sup> génération, ceux en situation de monoparentalité ou en hébergement exclusif suite à la séparation de leurs parents. Ces difficultés économiques avaient également un impact négatif sur la qualité des relations au sein de la famille. Enfin, l'ampleur des disparités économiques variait selon les dimensions de l'environnement familial. Par exemple, ces disparités étaient plus marquées selon le niveau d'éducation des parents que selon le statut migratoire.

Les résultats présentés, pour la plupart attendus, ainsi que les analyses qui en découlent rejoignent les conclusions d'autres études de la littérature scientifique abordant les mêmes thématiques. L'ensemble des résultats présentés dans cette brochure peuvent être utiles à la mise en place et au suivi d'interventions visant à réduire les inégalités sociales de santé. En outre, en explicitant les liens entre les différentes dimensions du statut socioéconomique des adolescents, cette brochure peut servir de support à une meilleure compréhension des disparités sociales de santé, bien-être et comportements liés à la santé en Belgique francophone.

## 9. RÉFÉRENCES

1. Bokhorst C, Sumter S, Westenberg P. Social support from parents, friends, classmates, and teachers in children and adolescents aged 9 to 18 years: Who is perceived as most supportive? *Soc Dev*. 2010;19:417–26.
2. Ministère de la santé et des services sociaux Québec. Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants. Québec. 2010, 44 pp. URL: [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/responsabilite-populationnelle/cadre\\_conceptuel.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/responsabilite-populationnelle/cadre_conceptuel.pdf)
3. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté - 2019. Bruxelles. 2020, 86 pp. URL: [https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre\\_social\\_2019.pdf](https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre_social_2019.pdf)
4. Eurostat. Revenu et conditions de vie. 2021. URL: <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/income-and-living-conditions/data/database>
5. Statbel. Ménages. 2021. URL: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages>
6. Organisation de Coopération et de Développement Économiques. OCDE, Données, Belgique. 2021. URL: <https://data.oecd.org/fr/belgique.htm>
7. Galobardes A, Bernstein M. Statut socio-économique : un facteur de risque indépendant. *Rev Med Suisse*. 2000;4:20817.
8. Duncan G, Magnuson K, Votruba-Drazl E. Children and socioeconomic status. In: Lerner R, Bornstein MH, Leventhal T, editors. *Handbook of child psychology and developmental science: Ecological settings and processes*. 7th ed. Hoboken: John Wiley & Sons, Inc.; 2015. p. 534–573.
9. Pirus C. Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries. Paris. 2011, 18 pp. URL: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1373897?sommaire=1373905>
10. Organisation de Coopération et de Développement Économiques. Taux de chômage selon le niveau d'instruction (indicateur). 2021. URL: <https://data.oecd.org/fr/unemp/taux-de-chomage-selon-le-niveau-d-instruction.htm>
11. Baeyens A, Cornille D, Delhez P, Piton C, van Meensel L. The economic impact of immigration in Belgium. Bruxelles. 2020, 244 pp. URL: [https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2020/ecorev2020\\_special.pdf](https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2020/ecorev2020_special.pdf)
12. Eurostat. Second generation immigrants in the EU generally well integrated into the labour market. Luxembourg. 2016, 6 pp. URL: <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7724025/3-28102016-BP-EN.pdf/6e144b14-d5e1-499e-a271-2d70a10ed6fe>
13. Gomez-Baya D, Muñoz-Silva A, Garcia-Moro F. Family climate and life satisfaction in 12-year-old adolescents in Europe. *Sustainability*. 2020;12:5902.
14. Arnarsson Á, Potrebny T, Torsheim T, Eriksson C. Time-trends in Nordic adolescents' communication with their parents. *Nordic Welfare Research*. 2019;4:88–100.
15. Levin K, Dallago L, Currie C. The association between adolescent life satisfaction, family structure, family affluence and gender differences in parent-child communication. *Soc Indic Res*. 2012;106:287–305.
16. van Ryzin M, Fosco G, Dishion T. Family and peer predictors of substance use from early adolescence to early adulthood: An 11-year prospective analysis. *Addict Behav*. 2012;37:1314–24.
17. Yap M, Cheong T, Zaravinos-Tsakos F, Lubman D, Jorm A. Modifiable parenting factors associated with adolescent alcohol misuse: A systematic review and meta-analysis of longitudinal studies. *Addiction*. 2017;112:1142–62.
18. Viner R, Ozer E, Denny S, et al. Adolescence and the social determinants of health. *Lancet*. 2012;379:1641–52.
19. Moreno C, Sánchez-Queija I, Muñoz-Tinoco V, et al. Cross-national associations between parent and peer communication and psychological complaints. *Int J Public Health*. 2009;54 Suppl 2:235–42.
20. Levin K, Currie C. Family structure, mother-child communication, father-child communication, and adolescent life satisfaction. *Health Educ*. 2010;110:152–68.
21. Brooks F, Zaborskis A, Tabak I, et al. Trends in adolescents' perceived parental communication across 32 countries in Europe and North America from 2002 to 2010. *Eur J Public Health*. 2015;25 Suppl 2:46–50.
22. Ramdahl M, Jensen S, Borgund E, Samdal O, Torsheim T. Family wealth and parent-child relationships. *J Child Fam Stud*. 2018;27:1534–43.

23. Inchley J, Currie D, Budisavljevic S, et al. Spotlight on adolescent health and well-being: Findings from the 2017/2018 Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) survey in Europe and Canada International report. Copenhagen. 2020, 72 pp. URL: <http://www.hbsc.org/publications/international/>
24. Holmberg E, Rouche M, Bellanger A, et al. Disparités sociales de santé. Comportements, santé et bien-être des élèves en 2018 – Enquête HBSC en Belgique francophone. Bruxelles. 2022. En cours de publication.
25. Inchley J, Currie D, Cosma A, Samdal O. Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) study protocol: Background, methodology and mandatory items for the 2017/2018 survey. St Andrews : CAHRU. 2018, 165 pp.
26. Elgar F, de Clercq B, Schnohr C, et al. Absolute and relative family affluence and psychosomatic symptoms in adolescents. *Soc Sci Med*. 2013;91:25–31.
27. Currie C, Elton R, Todd J, Platt S. Indicators of socio-economic status for adolescents: the WHO Health Behaviour in School-Aged Children survey. *Health Educ Res*. 1997;12:385–97.
28. Torsheim T, Cavallo F, Levin K, et al. Psychometric validation of the revised Family Affluence Scale: A latent variable approach. *Child Indic Res*. 2016;9:771–84.
29. Nordahl H, Krølner R, Páll G, Currie C, Andersen A. Measurement of ethnic background in cross-national school surveys: Agreement between students' and parents' responses. *J Adolesc Health*. 2011;49:272–7.
30. Currie C, Inchley J, Molcho M, Lenzi M, Wild F. Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) study protocol: Background, methodology and mandatory items for the 2013/14 survey. St Andrews: CAHRU. 2014, 870 pp.
31. Zimet G, Dahlem N, Zimet S, Farley G. The Multidimensional Scale of Perceived Social Support. *J Pers Assess*. 1988;52:30–41.
32. Dahlem N, Zimet G, Walker R. The Multidimensional Scale of Perceived Social Support: a confirmation study. *J Clin Psychol*. 1991;47:765-61.
33. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). Part des enfants dans des ménages sans emploi. Namur. 2021, 2 pp. URL : [https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2021/03/L024-MEN.SS\\_TRAV\\_-18-032021\\_full1.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2021/03/L024-MEN.SS_TRAV_-18-032021_full1.pdf)
34. Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA). Part des moins de 18 ans vivant dans un ménage sans revenu du travail. 2020. URL : <https://monitoringdesquartiers.brussels/indicators/analysis/part-des-moins-de-18-ans-vivant-dans-un-menage-sans-revenu-du-travail/>
35. Buysse K, Saks Y. Drivers of labour force participation in Belgium. Bruxelles. 2020, 18 pp. URL: [https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2020/ecorevi2020\\_h8.pdf](https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2020/ecorevi2020_h8.pdf)
36. Statbel. Emploi et chômage. 2021. URL: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#figures>
37. Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS). Taux de privation des enfants. Namur. 2021, 2 pp. URL : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-privation-enfants/>
38. Perrin N, van Robayes B, Martiniello M, Vranken J. La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère. Bruxelles. 2007, 26 pp. URL : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/74525>
39. Eurostat. Un enfant sur quatre exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE : soit 25 millions d'enfants dans cette situation dans l'UE. Luxembourg. 2016, 4 pp. URL : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7738132/3-16112016-AP-FR.pdf>
40. Eurostat. Emploi et chômage (LFS/EFT). 2021. URL: <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/lfs/data/database>
41. Danhier J, Jacobs D. Aller au-delà de la ségrégation scolaire. Analyse des résultats de l'enquête Pisa 2015 en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Bruxelles. 2017, 78 pp. URL: <https://www.kbs-frb.be/fr/Virtual-Library/2017/20170828NT>
42. Hosdey-Radoux A, Paillet M, Saintes F, Woefle A, Chabbert D. Le baromètre des parents 2018. Bruxelles. 2018, 44 pp. URL: <https://www.laligue.be/association/etude/2018-12-03-barometre-des-parents>
43. Wagener M, Defever C, Mortelmans D. Les familles monoparentales en Belgique : une approche par les trajectoires professionnelles. In : Pannecoucke I, Lahaye W, Vranken J, van Rossem R, editors. *Pauvreté en Belgique - Annuaire 2014*. Gent: Academio Press; 2014. p. 93–116.
44. Frans D, Chainaye M-C, van Mechelen N, Vassart M. Pour une réponse structurelle à la précarisation des familles monoparentales en Belgique. Bruxelles. 2014, 52 pp. URL : <https://eige.europa.eu/library/resource/amazone.c%3Aamaz%3A12529>
45. Sodermans A, Matthijs K, Swicegood G. Characteristics of joint physical custody families in Flanders. *Dem Res*. 2013;28:821–48.
46. Nielsen L. Joint versus sole physical custody: Outcomes for children independent of family income or parental conflict. *J Child Custody*. 2018;15:35–54.
47. Michael S. Continuities and discontinuities: Patterns of migration, adolescent immigrant girls and their family relationships. *Qual Soc Work*. 2009;8:229–47.
48. Camacho I, Jiménez-Iglesias A, Rivera F, Moreno C, Gaspar de Matos M. Communication in single- and two-parent families and their influence on Portuguese and Spanish adolescents' life satisfaction. *J Fam Stud*. 2020;26:157–67.
49. Falci C. Family structure, closeness to residential and nonresidential parents, and psychological distress in early and middle adolescence. *Sociol Q*. 2006;47:123–46.



# CONDITIONS DE VIE ET RELATIONS FAMILIALES DES ADOLESCENTS

## COMPORTEMENTS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES EN 2018

### ENQUÊTE HBSC EN BELGIQUE FRANCOPHONE

En 2018, la onzième édition de l'enquête «*Health Behaviour in School-aged Children*» (HBSC) a été menée dans les écoles francophones de Belgique. Cette enquête internationale, menée dans près de 50 pays sous le patronage du Bureau Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'Europe, a pour objectif de collecter des informations sur les comportements de santé, l'état de santé et le bien-être des adolescents, en tenant compte de leurs contextes sociaux (école, amis, famille...). En 2018, environ 14 000 adolescents scolarisés de la 5<sup>e</sup> primaire à la 7<sup>e</sup> secondaire ont participé à cette enquête en Belgique francophone. Cette brochure a pour objectifs de décrire les conditions et les relations familiales des élèves et d'analyser la façon dont les différentes dimensions de l'environnement familial interagissaient entre elles.

Bien que l'adolescence soit caractérisée par une prise progressive d'autonomie vis-à-vis des parents, l'environnement familial reste en effet important pour le développement et le bien-être des adolescents. En 2018, 9 % des élèves percevaient leur famille comme financièrement «pas très à l'aise» ou «pas à l'aise du tout», et 9 % des élèves mentionnaient qu'aucun de leurs parents ne travaillait. Environ un quart des élèves étaient issus d'une famille monoparentale et 15 %, d'une famille recomposée. Par ailleurs, près de la moitié des élèves rapportaient avoir une communication facile avec leurs deux parents, et environ sept sur dix percevaient un soutien élevé de la part de leur famille. Comme attendu, le statut économique des élèves était associé au statut migratoire et à la composition familiale. Par exemple, des conditions économiques défavorables étaient plus fréquemment observées parmi les élèves en situation de monoparentalité ou de migration. Les élèves ayant un faible niveau d'aisance matérielle étaient plus enclins à percevoir un faible soutien de la part de leur famille. En revanche, la perception du soutien familial ne variait pas selon le statut migratoire des élèves.

Les résultats décrits dans cette brochure fournissent aux acteurs de promotion de la santé des informations utiles à la réalisation et au suivi d'interventions visant à réduire les inégalités sociales de santé auprès des adolescents et de leurs familles. Par la description des relations entre ces différentes composantes du statut social des adolescents, cette brochure sert en effet de support à une meilleure compréhension des disparités sociales de santé, bien-être et comportements liés à la santé.

<https://sipes.esp.ulb.be/>

